



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

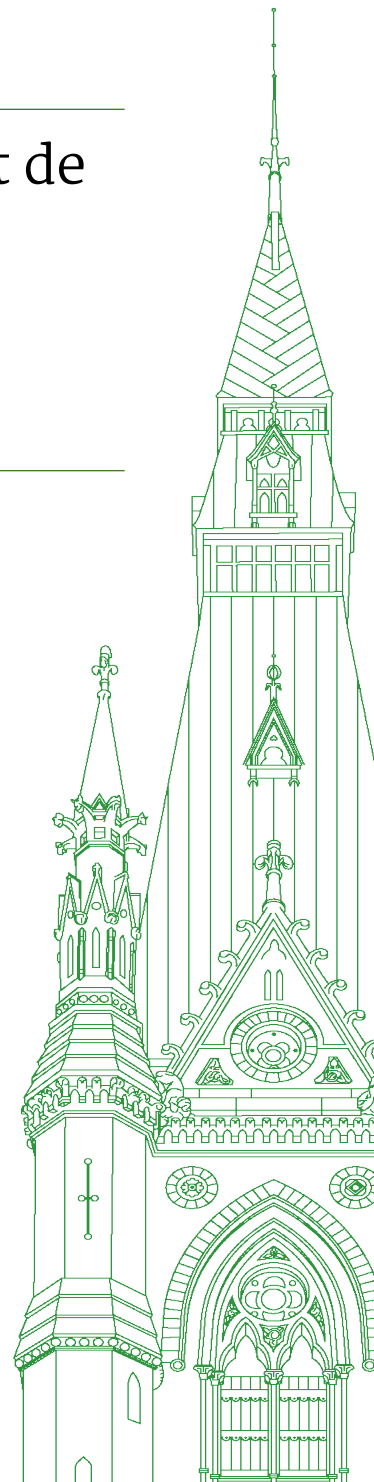
Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 012

Le lundi 3 novembre 2025

Président : Michael Coteau



Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire

Le lundi 3 novembre 2025

• (1545)

[Traduction]

Le président (Michael Coteau (Scarborough—Woburn, Lib.)): La séance est ouverte.

Bienvenue à la 12^e réunion du Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire de la Chambre des communes. La réunion d'aujourd'hui se déroule sous forme hybride, conformément au Règlement. Des députés sont présents dans la salle et d'autres participent à distance à l'aide de l'application Zoom.

Avant de poursuivre, j'aimerais demander à tous les participants en personne de consulter les lignes directrices écrites sur les cartes qui se trouvent sur la table. Ces mesures sont en place pour aider à prévenir les incidents audio et les retours de son et pour protéger la santé et la sécurité de tous les participants, y compris les interprètes. Vous remarquerez également un code QR sur la carte, qui renvoie à une courte vidéo de sensibilisation.

J'aimerais faire quelques observations à l'intention des témoins et des membres du Comité.

Veuillez attendre que je vous nomme avant de prendre la parole ou qu'un député vous pose directement une question. Pour ceux qui participent par téléconférence, cliquez sur l'icône du microphone pour activer votre micro, et veuillez vous mettre en sourdine lorsque vous ne parlez pas.

Pour ceux qui sont sur Zoom, au bas de votre écran, vous pouvez sélectionner le canal approprié pour l'interprétation: le parquet, l'anglais ou le français. Pour ceux qui sont dans la salle, vous pouvez utiliser votre oreillette et sélectionner le canal désiré.

Je vous rappelle que tous les commentaires doivent être adressés à la présidence.

Conformément à l'article 108(2) du Règlement et à la motion adoptée par le Comité le jeudi 18 septembre, le Comité reprend son étude de l'Initiative de réforme réglementaire du gouvernement dans les secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

J'aimerais souhaiter la bienvenue aux témoins qui se joignent à nous aujourd'hui: M. Charlebois, de l'Agri-Food Analytics Lab; Serge Buy, du Conseil de l'innovation agroalimentaire; et Ron Le-maire, président de l'Association canadienne de la distribution de fruits et légumes.

Je vais accorder à chaque personne jusqu'à cinq minutes pour faire une déclaration préliminaire, après quoi nous passerons à la première série de questions.

Nous allons commencer par l'Agri-Food Analytics Lab.

Sylvain Charlebois (professeur, Dalhousie University, et directeur principal, Agri-Food Analytics Lab) : Merci, monsieur le président.

Je remercie les membres du Comité de leur invitation.

Je demande au Comité de ne pas tenir compte de mon mémoire écrit, parce que je l'avais rédigé pour une autre réunion. J'ai pris quelques notes qui seront pertinentes pour la séance d'aujourd'hui sur la bureaucratie et le régime administratif, qui ont une incidence sur la compétitivité globale de notre secteur agroalimentaire.

Je vais soulever trois points pour commencer aujourd'hui: la compétitivité du Canada par rapport aux autres pays du G20 à l'heure actuelle, la fiscalité et la réduction.

Commençons par le premier, la compétitivité du Canada. Récemment, nous avons eu le plaisir de préparer un rapport avec le cabinet MNP. Un document a d'ailleurs été remis au greffier en anglais et en français.

Le résumé du rapport est essentiellement le suivant: la compétitivité du Canada est forte à l'heure actuelle. Sur 20 pays, y compris ceux de l'Union européenne, le Canada se classe au septième rang. C'est le pays numéro un dans la deuxième catégorie. Il y a beaucoup de choses qui évoluent en notre faveur, si l'on se compare aux autres pays, et je soulignerais la traçabilité et la sécurité alimentaire en général.

Il y a trois éléments qui sont ressortis de notre rapport, qui mériteraient probablement l'attention du gouvernement.

Premièrement, il y a une tendance au Canada à utiliser les politiques pour nous donner des avantages concurrentiels et aider nos agriculteurs et nos transformateurs à être concurrentiels. D'après ce que nous observons ailleurs dans le monde, les autres pays n'utilisent pas nécessairement les politiques pour se donner des avantages concurrentiels. Nous croyons que si vous le faites, cela ne nous place vraiment pas en situation d'avantage concurrentiel.

Deuxièmement, il nous manque d'investissements en capital. Dans le secteur public, les choses se sont assez bien passées ces dernières années, notamment grâce aux supergrappes. Protein Industries Canada est un bon exemple de supergrappe qui, à mon avis, fonctionne bien pour nos agriculteurs et le secteur, mais le manque de capitaux privés nuit vraiment à notre compétitivité par rapport à d'autres pays dans le monde.

Troisièmement, il y a l'infrastructure. Nos infrastructures ont cruellement besoin d'investissements. Qu'il s'agisse des ports, des chemins de fer ou des routes, il y a un grave déficit d'investissement à l'échelle du pays, des Maritimes, où je me trouve, jusqu'à la Colombie-Britannique. Certains de nos ports sont classés parmi les pires au monde sur le plan de l'efficacité.

Mon deuxième point est la fiscalité. Le régime fiscal canadien impose un fardeau excessif à nos entreprises, à nos agriculteurs et à nos consommateurs. Beaucoup de produits sont taxés à l'épicerie et au restaurant. Je recommanderais vivement au Comité de se pencher sur la fiscalité dans son ensemble, de la ferme à l'assiette.

Le congé de TPS accordé plus tôt cette année est un bon exemple de la façon dont la politique budgétaire peut réellement avoir une incidence sur l'abordabilité des aliments. D'après notre évaluation, lorsque le congé de TPS est entré en vigueur en décembre, il a donné lieu à l'établissement de prix opportunistes, ce qui signifie que beaucoup d'entreprises ont augmenté leurs prix pour combler l'écart, et lorsque le congé de TPS a pris fin en février, la TPS a été rétablie sur des prix plus élevés. Il faut être prudents en matière de fiscalité, car il s'agit d'un outil puissant qui est en fait contrôlé par le gouvernement.

Le troisième point est la réduflation. À cause de la réduflation, un plus grand nombre de produits sont taxés. Il y a beaucoup de produits qui sont considérés comme des aliments, mais lorsque leur quantité diminue, selon les règles de l'ARC, ils deviennent des collations, et les collations sont taxables. De plus en plus de produits sont taxés au détail.

• (1550)

Le pire aspect de la réduflation, je dirais, mis à part le fait qu'elle frustre les consommateurs, c'est qu'elle fausse la capacité de Statistique Canada d'évaluer l'inflation, selon moi. Nous sommes d'avis que l'inflation est souvent sous-estimée par Statistique Canada. À cause de la réduflation, lorsqu'on examine le panier d'épicerie, on constate souvent que les quantités ne reflètent pas exactement ce qui se trouve dans l'épicerie, d'une part, et, selon notre analyse, Statistique Canada accuse souvent un retard pour ce qui est d'évaluer la véritable mesure de l'inflation.

Je vais m'arrêter ici et permettre à d'autres témoins de s'exprimer. Merci.

Le président: Merci beaucoup, monsieur.

Nous passons maintenant à M. Buy, qui est en ligne.

Serge Buy (président-directeur général, Conseil de l'innovation agroalimentaire): Merci beaucoup, monsieur le président.

Au nom du Conseil de l'innovation agroalimentaire, je tiens à vous remercier sincèrement de me donner l'occasion de comparaître devant vous aujourd'hui et de contribuer à cette importante discussion. Nous avons également soumis un mémoire écrit — nous espérons que vous l'avez bien reçu —, qui décrit plus en détail nos principales recommandations.

En préparation de notre comparution d'aujourd'hui, nous avons consulté nos membres et les gens du milieu. Leurs points de vue, recueillis grâce à des activités de mobilisation récentes et à un dialogue continu, ont façonné les perspectives que je m'appête à vous présenter.

Permettez-moi de commencer par rappeler une vérité fondamentale: le Canada dispose d'un régime réglementaire solide et respecté. Nous devons cette réputation au dévouement et au professionnalisme de ceux qui travaillent dans des organismes comme l'Agence canadienne d'inspection des aliments, l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire, l'Agence de la santé publique du Canada et Santé Canada. Les provinces et leurs propres organismes jouent également un rôle essentiel dans le respect de ces normes élevées.

Les agriculteurs et les éleveurs, dont l'engagement envers l'excellence est essentiel à la réputation du Canada sur les marchés agroalimentaires mondiaux, sont tout aussi importants. Ils dépendent du travail de ces organismes, ainsi que de l'innovation et des investissements des entreprises qui mettent de nouveaux produits en marché. Ces entreprises investissent beaucoup dans la recherche et le développement, ce qui stimule le progrès et aide notre secteur à demeurer concurrentiel.

Cela dit, il faut reconnaître que notre régime réglementaire a ses faiblesses aussi. En fait, il est difficile de trouver un rapport parlementaire sur l'agriculture, les exportations alimentaires, les produits à valeur ajoutée ou l'innovation qui ne recommande pas de réforme de notre régime réglementaire.

Bon nombre de ces rapports soulignent la lourdeur du système actuel et demandent que des mesures soient prises pour éliminer les obstacles à l'innovation, au commerce et à la croissance. Bien qu'il y ait des progrès, comme les changements indispensables apportés au Règlement de 2024 sur les aliments du bétail, il reste beaucoup à faire, comme l'ont souligné les représentants de l'Association de nutrition animale du Canada.

Permettez-moi de vous donner quelques exemples des défis auxquels notre secteur est confronté.

Certaines entreprises, même si leurs produits sont approuvés dans des marchés plus importants, choisissent de ne pas demander d'homologation au Canada en raison de la complexité, du coût et de la durée de la démarche. Comme les gens des Beef Farmers of Ontario l'ont souligné, cela désavantage nos producteurs sur le plan de la concurrence. Le manque de coordination intergouvernementale crée des obstacles inutiles pour les Canadiens. Prenez le programme des bovins d'engraissement sous restriction, qui illustre bien à quel point une réglementation fragmentée peut nuire au progrès.

Comment pouvons-nous changer la donne? Notre mémoire renferme deux recommandations clés.

Premièrement, il faut mettre en place des normes de gouvernance actualisées pour la réglementation, notamment prévoir des examens réguliers, des cibles de réduction du fardeau administratif, une meilleure coordination entre les administrations et une plus grande transparence. Ces mesures favoriseront l'innovation et réduiront les coûts de conformité.

Deuxièmement, il faut accélérer le processus d'approbation réglementaire des produits agroalimentaires grâce à des capacités d'évaluation accrues, un dépistage des risques assistés par l'intelligence artificielle et la reconnaissance des approbations consenties par des administrations internationales de confiance. Cela permettra d'éviter les chevauchements, de réduire le temps de traitement et d'accélérer l'accès au marché pour des produits sûrs et novateurs.

Ces recommandations permettront de réduire le fardeau lié à la conformité; d'accroître la confiance des investisseurs; de réduire les obstacles pour les petites entreprises qui cherchent à innover; d'accroître la collaboration entre le secteur public et le secteur privé; d'accélérer la mise en marché de l'innovation agroalimentaire; de renforcer la collaboration entre les organismes de réglementation et les investisseurs et d'améliorer la capacité et l'efficacité des organismes de réglementation.

L'une des solutions tangibles et réalistes pour y parvenir serait de créer un conseil national de réglementation agricole. Cet organisme, composé de représentants des gouvernements fédéral et provinciaux et de l'industrie, pourrait travailler en collaboration pour relever et résoudre les incohérences réglementaires, favoriser des normes harmonisées, soutenir les initiatives conjointes d'innovation et favoriser les grappes d'innovation régionales. Le résultat? Un régime réglementaire simplifié, mieux adapté et tourné vers l'avenir.

Je vous remercie de me donner l'occasion de prendre la parole aujourd'hui. Je me ferai un plaisir de répondre à vos questions et de travailler avec vous pour renforcer l'écosystème de l'innovation agroalimentaire du Canada.

• (1555)

Le président: Merci beaucoup.

La parole va maintenant à M. Lemaire.

Ron Lemaire (président, Association canadienne de la distribution de fruits et légumes): Bonjour, et merci, monsieur le président et mesdames et messieurs les membres du Comité, de me donner l'occasion de comparaître au nom de l'Association canadienne de la distribution de fruits et légumes.

La chaîne d'approvisionnement des fruits et légumes frais est l'une des plus intégrées au monde. Pour assurer la viabilité à long terme du système alimentaire canadien, nous avons besoin d'un cadre réglementaire national et international solide et cohérent qui favorise un commerce libre et équitable. Les entreprises canadiennes comptent sur un commerce fondé sur des règles qui permet le transport interprovincial et international de fruits et légumes frais de grande qualité.

Nous sommes très favorables à l'examen des formalités administratives gouvernementales, un exercice à la fois opportun et nécessaire pour renforcer la compétitivité de notre secteur.

Le récent projet de règlement omnibus de l'ACIA sur l'étiquetage et les normes de classification est un exemple clair de modernisation efficace de la réglementation, qui est possible grâce à la consultation et à la collaboration avec l'industrie. Cela montre également l'importance du leadership fédéral, car bon nombre des améliorations apportées ont fait l'objet de discussions pendant des années, sans succès. Ce n'est que lorsque le Cabinet du premier ministre et le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire ont donné la directive claire d'accorder la priorité à la réforme réglementaire que des progrès significatifs ont pu être réalisés.

Le résultat de ce leadership, combiné à une solide collaboration entre le gouvernement et l'industrie, c'est un ensemble de mesures réglementaires qui allège le fardeau important imposé au secteur des fruits et légumes frais.

Nous sommes rassurés par le sentiment d'urgence renouvelé au sein du gouvernement pour s'attaquer au fardeau administratif et réglementaire. En même temps, nous devons souligner l'importance de consulter l'industrie pour éviter les conséquences imprévues d'une réforme réglementaire accélérée.

Par exemple, bien que l'objectif d'améliorer le commerce intérieur soit important, une application trop générale des dispositions de la Loi sur le libre-échange et la mobilité de la main-d'œuvre au Canada risquerait de créer de nouveaux obstacles au commerce si l'on s'en défère trop à l'ensemble disparate de cadres provinciaux et

territoriaux dans des domaines essentiels comme la salubrité des aliments, la protection des végétaux et les normes biologiques.

La Loi sur la salubrité des aliments au Canada et son règlement constituent déjà une base fédérale solide de calibre mondial pour assurer la salubrité et la qualité des aliments, et il est essentiel que ce cadre soit maintenu. Par conséquent, notre association recommande qu'ils soient exclus de l'application de la nouvelle loi afin de prévenir des conséquences imprévues qui pourraient compromettre la salubrité des aliments ou éroder la confiance dans la réputation du Canada de fournisseur fiable d'aliments sains.

Nous voulons également souligner les répercussions tangibles que des cadres incohérents ou régionaux pourraient avoir sur le commerce. Par exemple, la loi 14 du Québec, anciennement le projet de loi 96, crée des obstacles au transport de fruits et légumes frais à travers le Canada et à l'importation au pays. L'obligation de traduire les marques de commerce sur les emballages engendre une complexité et un coût importants, qui risquent de réduire l'offre de fruits et légumes pour les consommateurs lorsque les exportateurs étrangers ne sont pas disposés à modifier leurs emballages pour se conformer aux règles provinciales.

Dans un monde où nous voulons réduire le prix des aliments et faire en sorte que les Canadiens aient accès à des aliments sains toute l'année, c'est exactement le genre d'exigence coûteuse qu'une approche réglementaire nationale harmonisée viserait à prévenir. Nous sommes bien placés pour observer de visu les difficultés découlant du chevauchement des responsabilités réglementaires entre les ministères, ce qui fait qu'il est difficile pour les entreprises de s'y retrouver dans les processus et de bien comprendre leurs obligations en matière de reddition de comptes. Une meilleure coordination interministérielle aiderait tout le monde à parvenir à des résultats opportuns et cohérents.

Il y a plusieurs éléments importants que nous vous recommandons de prendre en considération en prévision d'une réforme: l'élargissement des examens conjoints pour les produits de protection des cultures, comme le préconisait l'ARLA dans son rapport récent; une coopération et une harmonisation accrues en matière de réglementation avec nos principaux partenaires commerciaux dans des domaines tels que la santé des végétaux et la surveillance des nouveaux enjeux comme les exigences en matière d'emballage; et la prise en compte de la concurrence interministérielle parce qu'il faut assurer une meilleure coordination entre les ministères, réduire la lassitude à l'égard des consultations et améliorer la qualité des contributions de l'industrie.

Enfin, concernant la structure de la réglementation, qu'elle soit fédérale ou provinciale, nous croyons qu'il est important de choisir le bon outil pour la bonne chose et de consulter l'industrie pour prendre la bonne décision. Sur les questions essentielles au commerce, comme la salubrité des aliments, une surveillance fragmentée serait profondément problématique. Nous avons absolument besoin d'uniformité et de normes nationales. Pour d'autres choses, comme pour la déclaration de l'utilisation de plastiques, où il y a des règles provinciales clairement établies et où l'on recueille déjà des données, l'imposition d'exigences supplémentaires et redondantes pour le registre fédéral sur les plastiques crée un fardeau administratif indu pour notre industrie alimentaire et, en fin de compte, des coûts qui font augmenter le prix du produit final, pour rien.

En conclusion, nous sommes heureux d'avoir l'occasion de participer à cette importante discussion. Je me ferai un plaisir de répondre à vos questions.

• (1600)

Le président: Merci beaucoup.

Nous remercions tous les témoins d'être parmi nous aujourd'hui.

Nous allons commencer par les conservateurs, pour six minutes.

Je donne la parole à M. Barlow.

John Barlow (Foothills, PCC): Merci, monsieur le président.

Merci à nos témoins.

Monsieur Buy, vous parliez de la nécessité d'accélérer l'homologation de certains produits. C'est intéressant.

J'ai rencontré des gens des districts d'irrigation de l'Alberta la semaine dernière. Il y a un herbicide qu'ils souhaitent utiliser et qu'ils réclament depuis des décennies. En fait, il est utilisé aux États-Unis depuis les années 1960, mais l'ARLA en bloque toujours l'utilisation ici. Des représentants de l'ARLA nous ont par ailleurs dit qu'il faut jusqu'à 12 ans pour faire approuver des produits au Canada.

Ma question s'adresse au porte-parole du Conseil de l'innovation. Avez-vous analysé les répercussions économiques de ce genre de délais sur les innovateurs et l'industrie agricole au Canada?

Serge Buy: Non. Malheureusement, nous n'avons pas fait cette analyse, mais nous entendons à répétition que les délais dans l'approbation des produits nuisent non seulement à l'innovation, mais aussi à notre compétitivité économique. C'est effectivement un défi important pour tout le monde.

John Barlow: Vous avez comparu devant le Comité à la dernière législature; nous avons alors parlé de la taxe carbone à la frontière des libéraux, qu'ils ont proposée une fois de plus dans leur plateforme électorale. Ils parlent de l'imposer à nouveau. Compte tenu des tensions actuelles avec notre partenaire commercial au sud de la frontière, le moment serait-il bien choisi pour mettre en œuvre une taxe carbone à la frontière?

Serge Buy: Non, je ne le crois toujours pas. Je pense qu'à l'heure actuelle, la plupart des gens de l'industrie privilégieraient une approche harmonisée ici. Au bout du compte, si nous décidons de nous engager dans cette voie, je pense que cela finira par nuire aux consommateurs canadiens eux-mêmes, par faire grimper l'inflation encore plus et par créer plus de difficultés que nécessaire pour tout le monde. Je ne suis pas certain que les taxes soient le remède à tous les maux dans ce cas-ci.

John Barlow: Oui, lors de cette comparution, vous aviez recommandé de ne pas aller de l'avant avec la taxe carbone à la frontière en raison des mesures inflationnistes qu'elle entraînerait et de l'augmentation du coût des aliments pour les consommateurs. Maintenez-vous toujours cette recommandation?

Serge Buy: Tout à fait.

John Barlow: Monsieur Charlebois, je vous remercie d'avoir fait preuve de beaucoup de souplesse pour nous présenter votre déclaration aujourd'hui.

Pour poursuivre dans la même veine, vous avez publié l'an dernier un document de recherche sur la taxe sur le carbone et son incidence sur la chaîne d'approvisionnement.

La taxe sur le carbone s'applique toujours au secteur industriel. Avez-vous étudié l'incidence de la taxe sur le carbone imposée à ce secteur sur la chaîne d'approvisionnement et le coût des aliments au Canada?

Sylvain Charlebois: Notre étude, si vous vous en souvenez, portait principalement sur la taxe sur le carbone dans le secteur industriel, soit la partie que la plupart des consommateurs ne voient pas. C'est ce qui nous préoccupe depuis le premier jour lorsque nous examinons les prix de gros.

Depuis la publication des deux études — parce que nous avons publié deux études, deux documents —, les écarts entre les prix de gros au Canada et aux États-Unis, les prix de gros des produits alimentaires ont, en fait, augmenté. Nous croyons que la taxe sur le carbone est l'un des facteurs à l'origine de cette situation, ce qui nous préoccupe beaucoup.

Bien sûr, nous examinons actuellement les prix des aliments jusqu'en 2026 dans le *Rapport sur les prix alimentaires au Canada*. Encore une fois, à ce stade-ci, nous pensons que nous pourrions avoir de mauvaises nouvelles à annoncer aux Canadiens pour 2026. Nous nous attendons à ce que l'inflation alimentaire continue d'être un problème à l'avenir.

John Barlow: Allez-vous nous donner la réponse avant la publication du rapport, le 4 décembre, sur ce que...

Sylvain Charlebois: Pas encore, mais le 4 décembre, je vous le promets.

• (1605)

John Barlow: D'accord. Nous devons attendre. C'est juste.

Le fait que vous souleviez cela est intéressant, car tout est dans le choix du moment. Le sujet a été abordé à plusieurs reprises au cours de la période des questions aujourd'hui. On a en effet parlé des répercussions, sur le prix des aliments, de la taxe sur le carbone imposée aux entreprises, de l'étiquetage sur le devant des emballages et de l'interdiction des plastiques. Dans leurs réponses, les ministres libéraux ont dit que les conservateurs recommençaient à parler de taxes imaginaires sur les aliments, mais vous avez vous-même dit dans vos recherches que la taxe sur le carbone imposée au secteur industriel a une incidence sur le prix des aliments.

Diriez-vous la même chose au sujet de l'étiquetage sur le devant des emballages et de l'interdiction des plastiques visés par l'avis P2? L'étude de Deloitte indiquait que les coûts supplémentaires combinés s'élèveraient à environ 14 milliards de dollars. Êtes-vous d'accord avec cette évaluation de Deloitte pour dire que la taxe sur le carbone imposée au secteur industriel aurait une incidence sur les prix des produits dans les épiceries pour les consommateurs?

Sylvain Charlebois: Oui. Je comprends pourquoi le gouvernement fait ce qu'il fait — parce qu'il veut améliorer les produits et être perçu comme un bon intendant de l'environnement —, mais en même temps, plus il y a de politiques, plus il y a de formalités administratives et plus il y a de coûts.

C'est le piège dans lequel nous sommes tombés à plusieurs reprises au cours des dernières décennies, et voilà où nous en sommes maintenant. Prenez, par exemple, les pays du G7. Nous sommes actuellement le seul parmi ces pays à avoir connu quatre mois consécutifs d'augmentation du taux d'inflation du prix des aliments. Nous n'allons pas dans la bonne direction en ce moment.

John Barlow: Je vous remercie de cette réponse.

Monsieur Lemaire, je sais que c'est tout à fait dans vos cordes. Vous en avez aussi beaucoup parlé. Même si le gouvernement dit que ce sont des augmentations imaginaires, je suppose que vous conviendrez qu'une interdiction des plastiques visés par l'avis P2, le registre des plastiques et l'étiquetage sur le devant des emballages ont tous une incidence sur les prix à l'épicerie pour les consommateurs.

Le président: Il vous reste 30 secondes.

Ron Lemaire: *[Inaudible]* moteur du changement.

L'autre problème, c'est que nous devrions commencer à examiner le fardeau administratif lié au registre. La semaine dernière, Environnement et Changement climatique Canada a participé à un événement et souligné que seulement 1 000 entreprises étaient inscrites au registre national sur les plastiques. La dernière fois que j'ai vérifié, il y avait beaucoup plus que 1 000 entreprises.

Pourquoi le taux de participation n'est-il pas élevé? C'est à cause du fardeau, du coût et de la difficulté de comprendre comment procéder quand elles participent déjà aux programmes de REP — la responsabilité élargie des producteurs — dans de nombreuses provinces.

Le président: Merci beaucoup.

Nous passons maintenant aux libéraux pour six minutes.

Madame Dandurand, allez-y.

[Français]

Marianne Dandurand (Compton—Stanstead, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie grandement les gens qui se sont rendus disponibles pour témoigner aujourd'hui.

Monsieur Buy, dans vos remarques d'ouverture, vous avez fait allusion à un conseil national d'agriculture qui réunirait le fédéral, les provinces et les territoires ainsi que l'industrie. Pourriez-vous nous en dire un peu plus?

Monsieur Lemaire, j'aimerais ensuite entendre vos commentaires sur ce sujet, puisque vous avez vous aussi fait allusion à quelque chose de similaire.

Monsieur Buy, pourriez-vous d'abord nous donner une meilleure idée de ce que vous envisagez?

Serge Buy: Manifestement, il y a des différences entre les provinces. De plus, certaines provinces ont parfois des inquiétudes quant à ce qui se fait à l'échelle nationale. Ce que nous observons surtout, de temps en temps, c'est un manque de coordination et de coopération causant des délais assez sérieux et des inquiétudes chez les innovateurs. Comme vous en avez entendu parler un peu, certaines choses sont approuvées par certaines autorités, mais pas par d'autres.

L'idée, c'est d'avoir un forum de discussion ou un forum de réalisation qui nous permettrait de prendre des décisions au sujet de certaines réglementations et d'améliorer l'innovation de ce côté. Cette idée a été avancée par plusieurs et nous y sommes absolument favorables.

Ron Lemaire: C'est une bonne question, madame Dandurand.

[Traduction]

Nous avons besoin d'une harmonisation fédérale-provinciale. Le concept proposé par mon collègue et d'autres, je pense, nous fourni-

ra des stratégies claires pour réunir non seulement les organismes de réglementation fédéraux et provinciaux, mais aussi l'industrie afin qu'elle puisse parler des problèmes auxquels elle se heurte.

Quelqu'un a parlé de l'enregistrement de nouveaux outils de production au Canada. Nous sommes un marché de 42 millions de personnes. Le marché n'est pas assez important en raison de la complexité de l'enregistrement, du temps qu'il faut et du coût de la mise en œuvre.

Ce n'est pas un problème nouveau; c'est un problème de longue date. Comment mettre en place une stratégie qui nous permettra d'accepter l'équivalence et de faire preuve de la bonne diligence raisonnable pour la mise en œuvre? Un conseil de réglementation pourrait commencer à examiner la façon de procéder dans ce domaine, mais aussi dans d'autres, qu'il s'agisse des problèmes liés à l'infrastructure réglementaire que nous avons ou des risques liés aux ravageurs... Nous pouvons utiliser toute une gamme d'outils.

J'aime utiliser l'exemple du Conseil de coopération en matière de réglementation qui a été créé il y a des années entre le Canada et les États-Unis. Nous devons adopter une approche semblable et l'adapter au contexte canadien.

• (1610)

[Français]

Marianne Dandurand: C'est très intéressant. Ça nous amène à parler de la déclaration des plastiques, dont nous entendons parler régulièrement. Je pense que l'industrie en est tout à fait consciente et qu'elle est d'accord. D'ailleurs, elle y adhère déjà. Maintenant, on ajoute une deuxième couche, et il y a des distinctions entre les provinces.

Les provinces sont-elles présentement au même niveau en ce qui concerne la déclaration des plastiques?

Comment cela pourrait-il être appliqué à l'échelle fédérale, ultérieurement?

[Traduction]

Ron Lemaire: Au niveau fédéral, le concept... Comme l'a fait remarquer M. Charlebois, le gouvernement s'efforce de faire ce qu'il faut. Tout le monde le reconnaît. Cependant, il applique un bâton alors qu'il devrait utiliser une carotte et travailler avec les provinces pour obtenir les données. Toutes les provinces ne font pas de rapport de la même façon, mais les données sont disponibles. Il faut beaucoup plus de temps en procédant une province à la fois, et je pense que c'est ce qui s'est passé ici, car on impose ce fardeau aux entreprises.

Je peux vous donner un exemple. Trois de nos membres du Québec nous ont dit qu'ils avaient dû embaucher une personne à temps plein simplement pour s'occuper des données et mettre cela en place. Cet argent aurait pu être réinvesti dans l'entreprise d'autres façons pour augmenter les ventes et l'offre de produits sur le marché canadien.

Les échanges en ce moment sont un problème. Je pense que lorsque des données existent déjà dans les provinces, la question est de savoir comment aller les chercher et comment le gouvernement fédéral, par l'entremise d'Environnement et Changement climatique Canada, peut le faire de façon efficace pour générer les rapports dont il a besoin.

[Français]

Marianne Dandurand: Je voudrais simplement m'assurer d'une chose. Le besoin d'avoir ces employés chargés de faire ce travail découle-t-il aussi du fait que la réglementation n'est pas identique d'une province à l'autre et que la déclaration des plastiques doit donc se faire de façon différente dans chaque province et aussi au fédéral?

[Traduction]

Ron Lemaire: Oui, tout n'est pas identique. Il s'agit ici de l'harmonisation des systèmes de REP à l'échelle du pays, et c'est une autre discussion qui a et doit avoir lieu. C'est donc très complexe. Toutefois, c'est l'occasion de le faire, car d'autres problèmes auxquels nous nous heurtons en ce moment portent sur le fonctionnement de ces systèmes dans les provinces et la question de savoir s'ils sont vraiment efficaces pour obtenir les résultats en matière de durabilité qu'ils sont censés produire.

Il y a donc deux volets: renforcer les systèmes de REP dans les provinces et élargir leur portée, et intégrer les données de ces systèmes dans un registre national pour que vous puissiez ensuite en extraire les données pour l'élaboration des politiques.

[Français]

Marianne Dandurand: Me reste-t-il du temps de parole, monsieur le président, ou est-ce terminé?

[Traduction]

Le président: Il vous reste neuf secondes.

[Français]

Marianne Dandurand: Je vais donner ces neuf secondes à M. Perron.

[Traduction]

Le président: Merci.

Monsieur Perron, vous avez six minutes.

[Français]

Yves Perron (Berthier—Maskinongé, BQ): Merci, monsieur le président.

Merci aux témoins de s'être rendus disponibles pour être des nôtres aujourd'hui.

Monsieur Lemaire, je vais commencer par vous. Dans votre déclaration d'ouverture, vous avez dit une chose qui a titillé mon intérêt. Vous représentez l'Association canadienne de la distribution de fruits et légumes, donc vous parlez pour l'ensemble du Canada. Or, vous avez dit au Comité qu'il faudrait arrêter de traduire les étiquettes des aliments, parce que ça coûte trop cher.

Vous rendez-vous compte que, si c'était le cas, à peu près 25 % de la population ne pourrait pas lire les étiquettes des produits qu'elle achète?

Ron Lemaire: C'est une bonne question.

Yves Perron: C'est une bonne question, n'est-ce pas?

[Traduction]

Ron Lemaire: Il ne s'agissait pas d'un commentaire sur la traduction de toute l'étiquette. Nous avons des lois sur l'étiquetage au Canada qui traitent des règles pour le français et de l'identification des produits afin que les Canadiens comprennent ce qu'ils achètent.

Au sujet de la règle provinciale, le débat porte uniquement sur la marque de commerce, sa conformité, ce qui, en fait, ne concerne pas la qualité ou la salubrité des aliments. C'est ici que la règle dépasse l'exigence d'avoir une directive sur l'étiquetage qui fournit aux Canadiens des précisions sur ce qu'ils mangent.

[Français]

Yves Perron: Je comprends votre remarque, monsieur Lemaire. Cependant, dans la vie, certaines choses sont essentielles. Le Canada a deux langues officielles. Chaque champ de compétence, particulièrement celui du Québec, est pleinement en droit de légiférer dans ces secteurs. Tout le monde au Comité est d'accord sur l'harmonisation des normes à la grandeur des provinces, dans la mesure du possible. Nous savons tous que certaines exigences locales essentielles vont demeurer. Cela dit, parfois, certaines choses dans la vie ont un coût. Par exemple, les gens qui interprètent en anglais ce que je dis présentement en français ne font pas ce travail gratuitement; ça coûte quelque chose.

Je voulais juste faire cette mise en garde. C'est la première fois que vous dites ça, et ça m'a fait réagir. Tout compte fait, nous nous entendons pour dire que c'est important et que les gens ont le droit de lire les étiquettes convenablement, n'est-ce pas?

• (1615)

Ron Lemaire: Oui. Cependant, il faut considérer certaines choses.

[Traduction]

En Colombie ou au Pérou, cela influe sur la décision des entreprises qui veulent vendre au Canada un produit que nous ne pouvons pas cultiver ici, et c'est là où le problème se pose pour nous. Il ne s'agit pas d'avoir un débat sur la langue, mais sur les possibilités de faire du commerce et d'avoir accès aux produits que les nouveaux Canadiens recherchent au Canada. C'est le grand défi.

[Français]

Yves Perron: Nous pourrions en parler longtemps. Je ne suis pas certain que les gens de l'Alberta aimeraient voir des étiquettes uniquement en français sur les produits.

Ron Lemaire: Ça, c'est différent.

Yves Perron: Parlons de quelque chose d'autre qui est plus constructif.

Plusieurs personnes ont suggéré la création d'un conseil réglementaire national ou d'une nouvelle structure. Nous voulons tous plus de coordination à l'intérieur du pays, sans limiter le champ de compétence de chacun, bien sûr. Je pense que j'ai été clair à ce sujet.

Au-delà de ça, des intervenants m'ont dit craindre la création de nouvelles structures trop lourdes. Certains m'ont dit qu'ils ne voulaient pas voir de nouvelles structures être créées, parce qu'il y en a déjà en place, mais elles ne sont pas efficaces. En résumé, ils veulent que nous travaillions à rendre efficaces les structures déjà en place, et non que nous en créions de nouvelles.

Qu'en pensez-vous? Peut-être que nous devrions travailler en ce sens. Nous devrions améliorer l'efficacité de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire, par exemple, et réduire les délais de ce côté. Les ressources devraient être mises là, et non dans la création de nouvelles structures.

[Traduction]

Ron Lemaire: Oui, l'efficacité est essentielle. Comment pouvons-nous accroître l'efficacité du système? Je pense que les problèmes relatifs au fardeau réglementaire et à l'efficacité vont de pair. L'un ne va pas sans l'autre.

La grande question revient à ce qui suit. Comment trouver des gains d'efficacité dans le système, et comment le faire d'une manière qui permet la réglementation? Nous avons déjà entendu, dans le cadre de diverses discussions, qu'on peut accélérer les délais d'approbation réglementaire pour, encore une fois, améliorer l'efficacité et favoriser le changement. On peut aussi examiner les redondances dans la réglementation — fédérale et provinciale — et procéder aux changements nécessaires.

[Français]

Yves Perron: Merci, monsieur Lemaire. Je m'excuse de vous bousculer un peu, mais je veux connaître l'avis de M. Charlebois aussi sur la question des structures, à savoir si nous ne devrions pas nous concentrer sur les structures déjà existantes. Rassurez-vous, monsieur Lemaire, vous avez dit des choses que j'ai aimées, entre autres en ce qui concerne les registres déjà existants dans les provinces. En effet, on n'est pas obligé de refaire le travail et de créer de nouveaux registres. Vous voyez, nous ne sommes quand même pas de mauvais amis.

Je vous laisse nous donner votre avis sur la question, monsieur Charlebois.

Sylvain Charlebois: Je suis un peu d'accord avec vous là-dessus, monsieur Perron. Sur le plan de la bureaucratie, je ne suis pas certain qu'on ait besoin d'alourdir encore plus la gouvernance en créant une autre entité. Cette idée ne me rend pas à l'aise.

Par contre, j'ai toujours cru que notre approche quant aux politiques publiques devait être révisée. Dès qu'une nouvelle loi ou une nouvelle réglementation entre en application, nous devons évaluer les coûts et les bénéfices de nos décisions. Par le passé, il n'y a pas eu suffisamment de rigueur à cet égard, alors c'est ce que je changerais.

Yves Perron: En effet, on ne le fait pas tout le temps.

Monsieur Buy, j'aimerais connaître votre avis sur la même question.

Serge Buy: Pour ajouter aux propos de M. Charlebois, je dirais qu'il n'est pas question de créer une nouvelle superstructure et d'ajouter à la bureaucratie en ayant 50 sous-ministres, sous-ministres adjoints et autres. L'idée est d'utiliser les gens déjà là afin d'améliorer la coordination et la coopération, de travailler plus rapidement, plus simplement et plus efficacement, et de traiter certains dossiers plus rapidement.

Je suis d'accord à 100 % avec vous lorsque vous dites que l'une des premières choses à faire est de revoir l'efficacité des organismes qui existent déjà. D'ailleurs, ça fait près de 20 ans que nous le demandons et que nous cognons à la porte pour dire qu'il faut le faire. Nous pourrions vous donner beaucoup d'exemples illustrant le manque d'efficacité, la duplication du travail et d'autres problèmes.

Cela dit, à un certain moment, quand on s'avance pour certaines choses, il est bon d'avoir une structure à l'échelle nationale pour assurer la coordination, tout en s'assurant de respecter les champs de compétence provinciale et l'identité de tout le monde.

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup.

Nous passons maintenant à M. Epp, pour cinq minutes.

• (1620)

Dave Epp (Chatham-Kent—Leamington, PCC): Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins.

Je vais commencer par vous, monsieur Charlebois. Vous avez mentionné... et je sais qu'il y a des sensibilités dans la salle au sujet de ce que nous appellerions des « taxes » sur les aliments, alors je vais simplement changer le mot que j'utilise pour les besoins de la salle et parler de « politiques » sur les aliments. Il s'agit donc de la taxe sur le carbone pour le secteur industriel, de l'étiquetage sur le devant de l'emballage et du registre des plastiques. Les deux autres sur ma liste sont les normes sur les combustibles propres, qui ont une incidence sur les coûts du carburant, et, évidemment, les défis qui font tout augmenter.

Quelles autres taxes touchent précisément les aliments? Vous avez parlé de la réinflation. Vous avez mentionné la sous-déclaration de l'inflation alimentaire, sans doute en raison de la réinflation. Quelles autres taxes ont une incidence directe ou indirecte sur le prix des aliments pour les Canadiens?

Sylvain Charlebois: Nous pourrions nous pencher sur l'imposition des sociétés, mais d'après ce que nous avons évalué avec MNP en examinant les pays du G20, le Canada est déjà concurrentiel. Le défi, bien sûr, c'est que nous sommes dans un vaste pays, alors nous devons rendre notre pays extrêmement attrayant pour attirer plus d'investissements. C'est vraiment le plus gros problème que nous ayons, en ce qui me concerne, pour innover, créer des possibilités pour les Canadiens et attirer plus de concurrence pour réduire les prix.

Dave Epp: Permettez-moi de reprendre vos propres mots au sujet de la vallée de la mort et de la distance entre la validation de principe et la commercialisation. Dans votre déclaration préliminaire, vous avez dit que les investissements du secteur public ne semblent pas donner les résultats escomptés. Les investissements du secteur privé en recherche et développement ont chuté de 37 % depuis 2023. Pourquoi?

Sylvain Charlebois: C'est parce que nous ne pouvons pas faire croître les entreprises.

Dave Epp: Pourquoi?

Sylvain Charlebois: J'étais à l'Université Purdue il y a à peine un mois pour donner un cours à des entrepreneurs. Dans la salle, il y avait plusieurs entreprises qui parlaient d'investir. Elles savaient qu'elles pouvaient les lancer et les développer très rapidement, et cela attire beaucoup les investisseurs en capital de risque. Au Canada, nous sommes très bons pour démarrer des entreprises. Nous ne sommes pas très bons pour les garder.

Dave Epp: Je vais m'adresser à vous, monsieur Lemaire, au sujet du registre des plastiques et des interactions entre le fédéral et le provincial. C'est un défi dans toute une série de situations.

Ce dont il n'a pas été question dans les témoignages ici au sujet des plastiques à usage unique — les provinces se penchent sur la question —, c'est l'idée du recyclage. Y a-t-il un lien? Est-ce que l'un des problèmes est que c'est réglementé par les provinces? Comment pouvons-nous régler ce problème?

Ron Lemaire: Merci, monsieur Epp.

En ce qui concerne le recyclage, nous avons un problème systémique. C'est le défi sous-jacent à l'échelle du pays. Nous voulons créer une économie circulaire, mais nous n'avons pas l'infrastructure et le modèle pour le faire, pour créer suffisamment de résine et aller de l'avant.

Lorsque les États-Unis ont imposé des droits de douane à la Chine sur une partie de leur matière recyclée, tout à coup, les fabricants de plastique se sont précipités pour acheter le plus possible de matière recyclée, parce qu'elle allait devenir extrêmement chère. C'est déjà un défi pour la résine vierge.

Nous devons penser à créer notre propre modèle interne au Canada et ramener les entreprises à l'investissement. Comment mettre en place les modèles de capital et capital-investissement pour pouvoir aller de l'avant?

Sustane, au Canada atlantique, est une entreprise qui utilise toutes sortes de plastiques. L'entreprise les intègre dans ses activités et crée de nouveaux matériaux qui peuvent ensuite être vendus, et elle les vend même à l'étranger. C'est une entreprise en démarrage de 70 millions de dollars, et elle a du mal à atteindre ses objectifs. C'est une excellente occasion à saisir.

Dave Epp: Merci.

J'aimerais vous faire part d'une autre réflexion. Dans cette étude en particulier, on parle d'enjeux qui reviennent depuis 10 ans. Ce qu'on veut, c'est un changement de culture, en particulier dans les deux organismes sur lesquels nous nous concentrons: l'ACIA et l'ARLA. De quoi avons-nous besoin? Je pense aux quatre facteurs clés: le bon endroit, le bon moment, la bonne quantité et la bonne réglementation. Nos règlements sont bons, mais nous ne les adoptons pas assez rapidement.

Nous ne sommes pas assez rapides. De quoi avons-nous besoin? Je vais commencer par vous, monsieur Charlebois.

Sylvain Charlebois: Je pense que cela se résume à comprendre l'importance de la mise en œuvre. L'industrie est très bonne pour innover, mais elle est souvent freinée par la réglementation.

Chaque fois qu'on décide de renforcer l'industrie avec de nouvelles technologies, on le communique mal à la population, et elle se tourne vers vous, les parlementaires. Vous prenez alors du recul et redoublez de prudence dans ce que vous essayez de réaliser, ce qui rend les choses encore plus compliquées.

C'est vraiment la solution. Il faut comprendre comment faire travailler l'industrie et les organismes de réglementation main dans la main, et communiquer le tout au public en temps réel.

• (1625)

Dave Epp: Merci.

Je sais que le président va m'interrompre, alors...

Le président: J'ai accordé quelques secondes supplémentaires pour la réponse.

Merci.

Je donne la parole à Mme Harrison pour cinq minutes.

Emma Harrison (Peterborough, Lib.): Merci, monsieur le président.

Des pays comme l'Australie, les Pays-Bas et Singapour ont mis en œuvre des cadres réglementaires agiles pour soutenir l'innovation en agrotechnologie. Quelles leçons le Canada peut-il tirer des modèles internationaux de réforme de la réglementation dans le secteur agroalimentaire?

Ma question s'adresse à M. Buy.

Serge Buy: Merci.

Vous avez tout à fait raison. Nous n'avons pas besoin de réinventer la roue. Beaucoup de pays ont fait un travail remarquable en examinant leurs systèmes de réglementation. L'Australie en est un. La Nouvelle-Zélande en est un autre.

Certains pays européens ont fait aussi un excellent travail, mais si vous allez en Europe et que vous leur posez des questions sur leurs systèmes de réglementation, certains vous diront que, par exemple, il faut six permis pour couper un arbre sur sa propriété, sur sa ferme. Ils ne veulent pas en arriver là... C'est la même chose pour le secteur de la recherche alimentaire. Ils estiment qu'il y a trop de réglementation.

Nous sommes dans une situation différente. Je crois que nous pouvons certainement examiner ce qu'ont fait d'autres pays, examiner d'autres modèles. L'Australie est un excellent modèle, en raison notamment de sa structure qui reflète celle du Canada.

Je pense également que nous devons adopter une approche fondée sur le risque pour certains de ces règlements. Et voici un fait intéressant. Il y a quelques mois, nous avons eu une conférence au cours de laquelle un présentateur américain a pris la parole. Quelqu'un a fait un commentaire sur leur système de réglementation par rapport au nôtre. La personne a dit: « Vous savez, aux États-Unis, il y a moins de réglementation, mais il y a beaucoup plus de reddition de comptes au système judiciaire, ce qui rend les innovateurs et les entreprises plus craintifs à l'idée de ne pas bien faire les choses. » Le présentateur a dit: « Au bout du compte, on se sent aussi en sécurité qu'au Canada. »

Ce n'est pas une mauvaise idée de regarder d'autres modèles et les façons de faire dans d'autres pays. Je suis tout à fait d'accord. La seule chose que je ne soutiens pas, c'est l'idée de perdre beaucoup de temps à réaliser d'autres études. Chaque année, on revient aux mêmes questions, on tient les mêmes réunions et les comités produisent de bons rapports avec d'excellentes recommandations.

Il est temps d'agir, et ce qu'il faut, c'est du leadership. Vous êtes aux commandes. Faites preuve de leadership et demandez aux gens fantastiques qui travaillent dans ces organismes de faire mieux et plus rapidement.

Emma Harrison: Merci beaucoup de votre réponse.

Y a-t-il des pratiques internationales précises que vous aimeriez voir adopter au Canada?

Serge Buy: C'est une question très vaste. Il y en a, oui. Nous pourrions fournir quelques exemples au Comité plus tard. J'aurais un peu de mal à le faire maintenant.

Emma Harrison: Merci.

Monsieur Lemaire, je vais vous poser une question semblable. Y a-t-il des exemples à l'international que vous aimeriez mentionner et dont vous aimeriez discuter?

Ron Lemaire: Oui. Je serai ravi de vous fournir une liste d'options. Comme mon collègue vient de le dire, nous voyons beaucoup de possibilités, surtout en Australie. Nous devons examiner les systèmes parlementaires semblables au nôtre. Pour en revenir aux systèmes judiciaires qui varient d'une administration à l'autre, le système judiciaire peut constituer un système de freins et contrepoids.

Si nous prenons un exemple d'ici, au Canada, un outil a été présenté: le projet de loi d'initiative parlementaire de l'ancien président de ce comité. Le projet de loi C-359 fournissait l'orientation réglementaire pour des gains d'efficacité en matière d'enregistrement et d'harmonisation. Nul besoin de nous tourner vers l'étranger. Le mécanisme a été pensé. Il faut simplement le mettre en œuvre.

Emma Harrison: Merci.

Je vais céder ma dernière minute à Mme Chatel.

[Français]

Sophie Chatel (Pontiac—Kitigan Zibi, Lib.): Merci beaucoup.

Vous avez mentionné des solutions très importantes, monsieur Buy. Par exemple, vous avez suggéré de mettre sur pied un conseil à l'échelle canadienne, un peu comme ce qui se fait pour faciliter l'harmonisation entre le Canada et les États-Unis. Il serait très important que vous transmettiez ces solutions par écrit au Comité. Nous sommes vraiment à la recherche de solutions qui fonctionneraient et qui changeraient un peu la structure.

Monsieur Buy, vous sembleriez dire tout à l'heure que, sans créer de nouvelles institutions ou une nouvelle bureaucratie, il serait quand même important d'établir un conseil en matière de réglementation. Certains témoins ont mentionné que la Table sur la réglementation souple, que nous avons ici, pourrait être institutionnalisée.

Avez-vous une opinion à ce sujet?

• (1630)

[Traduction]

Le président: Nous devons nous arrêter ici. Je suis désolé.

[Français]

Sophie Chatel: Si le tout pouvait nous être envoyé par écrit, ce serait bien.

Merci.

[Traduction]

Le président: Donnons la parole à M. Perron pendant deux minutes et demie.

[Français]

Yves Perron: Merci, monsieur le président.

Le Comité a reçu plusieurs témoins qui ont parlé de regarder ce qui se fait ailleurs. On y revient encore dans les questions. Nous sommes tous d'accord pour augmenter l'efficacité. Par exemple, si nous testons une nouvelle molécule, pourquoi ne pas créer un partenariat avec un voisin de confiance? Ce dernier ferait un type d'étude, nous en ferions un autre, ensuite nous pourrions combiner nos données et ça nous permettrait d'aller plus vite. Le problème, ici, c'est le climat. Disons que des tests sont faits dans le sud des États-Unis et que d'autres sont effectués en Saskatchewan. Or, le climat n'est pas le même, la nature du sol n'est pas la même, alors les réactions peuvent être différentes. Il y aura donc d'autres types

de tests à faire, mais nous pourrions quand même apporter des améliorations.

Comment fait-on pour établir de tels partenariats sans devoir renoncer à l'indépendance de notre pouvoir décisionnel, et sans prendre de risques pour la santé et la sécurité de notre population et de nos producteurs? C'est important, ça aussi.

J'aimerais entendre l'avis des trois témoins sur cette question, à commencer par M. Charlebois.

Sylvain Charlebois: Ça revient un peu à la science, finalement, car le partage des connaissances est une partie intégrante de la science. Dans le cadre de mon travail, je voyage. Mes collègues voyagent beaucoup aussi. Nous travaillons déjà avec d'autres partenaires partout dans le monde. Cette collaboration n'est pas nouvelle.

Quand vient le temps de commercialiser des produits, c'est là qu'il faut s'assurer que ceux-ci sont compatibles avec notre environnement et notre marché, entre autres, mais ça ne devrait pas prendre un an. Par exemple, Santé Canada pourrait collaborer avec le Secrétariat américain aux produits alimentaires et pharmaceutiques, soit la FDA. En fait, je pense que le ministère travaille déjà avec la FDA, mais ces deux organismes pourraient travailler ensemble encore plus étroitement. Ce serait souhaitable, à mon avis. Il faut dire qu'il y a énormément de produits. Au fond, il y a plusieurs entreprises qui ne voient jamais le jour parce que ça prend trop de temps.

Yves Perron: Qu'en pensez-vous, monsieur Lemaire?

Ron Lemaire: Je répondrais sensiblement la même chose que M. Charlebois.

Yves Perron: Qu'en est-il de vous, monsieur Buy?

Serge Buy: Je pense aussi qu'il y a bien des choses qu'on peut faire rapidement. Oui, vous avez raison de dire qu'il y a des différences régionales et provinciales en ce qui concerne les conditions, mais rien n'empêche qu'il y ait une certaine coordination ou collaboration pour s'assurer de faire les choses plus rapidement.

Je suis aussi d'accord avec mes collègues sur le fait qu'il ne faut pas tout refaire. S'il y a d'excellents exemples à l'échelle internationale, nous pouvons aussi, au Canada, aller de l'avant rapidement pour apporter certains changements à la réglementation.

En ce qui concerne ce qui a été demandé précédemment, nous présentons plusieurs recommandations dans le document que nous vous avons envoyé. J'espère qu'il vous a été distribué, puisqu'il a été envoyé dans les deux langues officielles la semaine dernière. J'espère que vous l'avez reçu.

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup.

Nous allons écouter deux interventions de cinq minutes — une des conservateurs et une des libéraux.

Monsieur Gourde, vous avez cinq minutes.

[Français]

Jacques Gourde (Lévis—Lotbinière, PCC): Merci, monsieur le président.

Ma question s'adresse à M. Charlebois.

Vous ne me connaissez pas, mais je vous connais depuis longtemps, parce que ça fait longtemps que nous entendons parler de vous par l'entremise de vos recherches.

Je m'interroge et m'inquiète grandement au sujet de l'évaluation du panier d'épicerie. Vous parlez souvent des effets de l'inflation sur le panier d'épicerie. Or, les habitudes changent. Quand la recherche ou l'étude qu'on mène sur les effets de l'inflation sur le panier d'épicerie s'étale sur une période de 10 ans, par exemple, s'agit-il toujours du même panier d'épicerie, c'est-à-dire un panier qui contient le même nombre de livres de viande, de légumes, de fruits, etc., ou bien le panier d'épicerie est-il évolutif?

J'ai l'impression que les habitudes alimentaires des Canadiens changent en fonction du prix des aliments. Les familles ont un budget et ont tendance à le respecter. Parfois, elles sacrifient la qualité des aliments pour acheter des aliments moins chers.

Quand le gouvernement fait des études sur les effets de l'inflation sur le panier d'épicerie, tient-on compte des changements dans les habitudes alimentaires au fil des mois ou des années? Ainsi, on peut conclure qu'en 2024, l'augmentation du prix du panier d'épicerie était de 5 ou 6 %, mais, si on avait pris en considération les mêmes aliments durant les 10 dernières années, peut-être que la différence aurait été de 15 à 20 %.

Je m'inquiète du fait que ça puisse fausser la perception de la réalité.

Qu'en pensez-vous, monsieur Charlebois?

• (1635)

Sylvain Charlebois: C'est une très bonne question.

Dans le fond, il y a un combat entre le consommateur et l'inflation alimentaire. Par exemple, quand on dit que l'inflation alimentaire est de 4 % actuellement, ça ne veut pas dire que les gens dépensent 4 % de plus. Le consommateur se bat contre ces 4 %. Il va donc faire des compromis sur les caractéristiques nutritionnelles, surtout en ce qui concerne les protéines. Les articles du comptoir des viandes sont très chers, donc, au lieu d'aller vers le comptoir des viandes, le consommateur va choisir la boîte de conserve de thon ou la protéine végétale.

Pour notre part, ça fait 16 ans que nous surveillons les prix de très près. Nous nous sommes adaptés en fonction du comportement du consommateur. Chaque année, nous figeons le comportement du consommateur en septembre ou en octobre pour établir un pourcentage pour nos prévisions pour l'année suivante. Je ne pense pas que Statistique Canada fait ça. On a à peu près les mêmes normes et les mêmes ratios pour la viande, les fruits de mer, les produits de boulangerie, etc. Il n'y a pas vraiment de changements qui reflètent la réalité. De notre côté, nous tentons de les prendre en compte et d'informer le public le mieux possible.

Jacques Gourde: Vous êtes cependant d'accord pour dire que, compte tenu du prix des aliments présentement, des changements alimentaires s'opèrent. Le panier d'épicerie a tendance à comporter davantage d'aliments plus économiques, en raison de la réalité financière des ménages canadiens.

Sylvain Charlebois: Oui. Comme M. Lemaire le sait, le marché est très économe actuellement. Par conséquent, beaucoup de gens vont acheter des produits de marques privées. Or, l'apport nutritionnel des produits de marques privées n'est pas le même que celui des produits d'autres marques ou des produits frais qu'on trouve en périphérie du magasin et dont les prix fluctuent énormément. Lorsque le consommateur devient extrêmement économe, de telles fluctuations lui font peur.

Jacques Gourde: Donc, durant les 10 dernières années, le contenu du panier d'épicerie a évolué. On dit que les Canadiens mangent de manière plus économe, mais, malheureusement, ils mangent peut-être des aliments de moins bonne qualité, tout simplement.

Sylvain Charlebois: Oui, c'est exact.

En fait, je ne dirais pas que le contenu du panier d'épicerie a évolué, mais il a changé. C'est sûr que le comportement du consommateur a changé, et ce sont vraiment les prix qui ont poussé les gens à prendre des décisions différentes.

Jacques Gourde: Quelles sont vos prévisions pour les cinq prochaines années en ce qui a trait au comportement alimentaire des Canadiens?

Sylvain Charlebois: Ce n'est pas facile de faire des prévisions, et c'est encore moins évident d'en faire sur cinq ans.

D'après mes discussions avec différents distributeurs, je crois que nous aurons encore un marché très économe l'année prochaine. Ça va continuer d'être difficile, surtout en ce qui concerne l'accès aux protéines. Le prix est en hausse pour tout le tiercé des viandes, à savoir le bœuf, le poulet et le porc. C'est rare de voir ça. Ça fait très mal au consommateur, car les protéines représentent 40 % des dépenses à l'épicerie.

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup.

Pour terminer, nous passons à M. Connors.

Vous avez cinq minutes.

[Français]

Jacques Gourde: Merci.

[Traduction]

Paul Connors (Avalon, Lib.): Merci.

Monsieur Buy, si vous vous souvenez de la question que Mme Chatel vous a posée, le travail de collaboration de la table sur la réglementation souple qui se fait déjà pourrait-il être effectué avec votre conseil agricole?

Serge Buy: Je pense qu'il y a moyen de travailler à certaines initiatives ensemble. C'est une bonne idée. Il faudrait examiner la possibilité un peu plus en détail.

Paul Connors: D'accord.

Monsieur Lemaire, dans votre déclaration liminaire, vous avez parlé des difficultés de transporter des fruits et légumes d'une province à l'autre. Vous avez mentionné que le gouvernement fédéral et les provinces doivent collaborer et s'harmoniser, et vous avez parlé d'une optique concurrentielle. Je précise que je viens de Terre-Neuve-et-Labrador. J'aimerais que vous nous en disiez un peu plus à ce sujet et que vous nous expliquiez quelle forme cela pourrait prendre du point de vue de la concurrence.

Ron Lemaire: C'est vraiment une excellente question.

J'ai passé du temps avec Erin Higdon, de Powell's Supermarket, lors de réunions la semaine dernière, et les difficultés qu'elle connaît simplement pour faire venir des fruits et légumes frais du continent à Terre-Neuve... Nous devons examiner quelques éléments clés. Je pense que nous devons essayer d'harmoniser le poids saisonnier des véhicules lourds. L'exemple des poids printaniers est pertinent: les règles ont une incidence sur la taille des camions qui peuvent traverser certaines provinces. Ces restrictions réduisent l'efficacité du modèle.

Hormis ce facteur, la discussion sur notre infrastructure — et M. Charlebois en a parlé un peu — est essentielle. Nous devons discuter de notre infrastructure, des investissements à faire pour harmoniser la réglementation à l'échelle du pays et de la façon de susciter des investissements. L'investissement dans le port de Montréal annoncé par le gouvernement est crucial. Nous devons aussi réfléchir à l'intégration de tous nos autres modes de transport pour veiller à ce que la connectivité de notre pays soit rentable et efficace. Si nous commençons à nous appuyer sur ce modèle et à envisager un modèle de réglementation qui permet le transport des denrées périssables en cas de différend, comme nous l'avons vu dans les ports, je pense que nous y gagnerons. Lorsque nous ne pouvons pas transporter les aliments, l'insécurité alimentaire augmente rapidement.

• (1640)

Paul Connors: Comment envisagez-vous de consulter l'industrie?

Ron Lemaire: C'est une arme à double tranchant pour l'industrie. J'ai dit à certains d'entre vous que nous avons été trop consultés par le gouvernement précédent, et cela peut également être dangereux. Il faut bien doser les consultations avec l'industrie pour obtenir les commentaires nécessaires, comme nous le faisons aujourd'hui. Or, les consultations doivent être faites directement avec les ministères pour fournir une orientation sur ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas. Ce que j'ai noté dans ma déclaration, c'est que les directives très stratégiques et directes du Bureau du premier ministre et du ministre ont entraîné des changements spectaculaires dans le fonctionnement de la fonction publique. Faute d'orientation politique claire, certains systèmes ne changent pas rapidement. Nous avons vu des changements au cours des cinq derniers mois. Nous devons continuer dans cette voie, et les directives doivent être concises, ciblées et doivent amener les fonctionnaires à agir.

Paul Connors: J'ai travaillé dans l'industrie et je viens d'une petite agglomération où l'agriculture n'est pas très importante. On me dit donc parfois — et on me le disait officiellement lorsque je travaillais auprès de la Fédération canadienne de l'agriculture — que les agriculteurs sur le terrain ne trouvent pas qu'on les consulte. Vous avez dit que le secteur a été trop consulté ces derniers temps. Pouvez-vous expliquer comment il se fait que les agriculteurs qui travaillent sur le terrain ne soient pas consultés?

Ron Lemaire: Deux choses doivent se produire. Je travaille en étroite collaboration avec Scott Ross et Keith Currie, de la Fédération canadienne de l'agriculture. Par l'entremise de nos organisations nationales, il est essentiel de nous faire entendre auprès du gouvernement, mais il faut aller voir les agriculteurs sur le terrain. Étant donné la force que vous avez en tant que députés élus — et je m'adresse surtout à tous les députés de milieux urbains qui écoutent cette réunion —, sortez de votre ville, allez visiter une ferme et serrez un agriculteur dans vos bras.

Des voix: Bravo!

Le président: Je remercie nos témoins.

Nous allons faire une pause de cinq minutes et nous reprendrons la réunion sous peu.

• (1640)

(Pause)

• (1650)

Le président: J'aimerais faire quelques commentaires avant que nous débutions.

Je m'adresse à nos nouveaux témoins: veuillez attendre que je vous donne la parole avant de parler.

Quelques participants sont sur Zoom. Au bas de votre écran, vous pouvez sélectionner le canal approprié pour l'interprétation.

Conformément à l'article 108(2) du Règlement et à la motion adoptée par le Comité le jeudi 18 septembre, le Comité reprend son étude sur l'initiative de réforme réglementaire du gouvernement dans les secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

Nous accueillons Evan Fraser, qui comparait à titre personnel. Nous accueillons également la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante et l'Alberta Beekeepers Commission.

Merci beaucoup d'être parmi nous aujourd'hui.

Nous allons commencer par M. Fraser, pour cinq minutes.

Evan Fraser (directeur, Arrell Food Institute, University of Guelph, à titre personnel): Je vous remercie sincèrement de me donner cette formidable occasion.

Le problème auquel je vous demanderais tous de réfléchir date d'avant ma carrière.

Le président: Attendez un instant, monsieur Fraser. Je suis désolé.

Monsieur Perron, vous avez la parole.

[Français]

Yves Perron: Je suis désolé d'interrompre le témoin, mais l'interprète nous signale que le son de M. Fraser n'a pas été approuvé par les services d'interprétation.

Est-ce que M. Fraser a fourni un texte que quelqu'un pourrait lire?

[Traduction]

Le président: Le son de M. Fraser a-t-il été approuvé par l'interprète?

On m'a dit qu'il était accepté.

[Français]

Yves Perron: On nous dit que non, monsieur le président. Il y a un problème technique.

• (1655)

[Traduction]

Le président: Nous allons suspendre la séance pendant quelques minutes.

Merci.

• (1655)

(Pause)

• (1700)

Le président: Nous reprenons la séance. Je vous explique la situation: deux tests sont effectués pour vérifier la qualité du son. Nos deux témoins en ligne ont réussi le test initial, mais le deuxième test n'a pas donné de résultats satisfaisants.

Voici ce que nous allons faire. M. Fraser a soumis sa déclaration préliminaire. Les interprètes ont dit que, s'il la prononce, ils peuvent lire la traduction, alors cela ne pose pas problème. Notre témoin, Mme Phillips, devra nous envoyer sa déclaration préliminaire pour que la même solution soit possible.

Nous allons poursuivre, et lorsque viendra le temps des questions et réponses, les interprètes nous diront si la qualité du son est acceptable.

Nous allons commencer par la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, dont les représentants sont présents dans la salle. Vous avez cinq minutes.

Jasmin Guénette (vice-président, Affaires nationales, Fédération canadienne de l'entreprise indépendante): Bonjour. Je m'appelle Jasmin Guénette. Je suis le vice-président des affaires nationales de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante. Je suis accompagné de ma collègue Juliette Nicolaï, analyste des politiques au sein de notre équipe d'Ottawa.

Nous remercions le Comité de son aimable invitation.

Je vais prononcer ma déclaration en anglais, et ma collègue prononcera la sienne en français. Nous serons en mesure de répondre aux questions dans les deux langues.

La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante représente 100 000 petites et moyennes entreprises de partout au Canada. Nous comptons des membres dans tous les secteurs de l'économie, dont près de 6 000 dans le secteur agricole. Nous sondons régulièrement nos membres pour comprendre leurs principales priorités.

La réduction du fardeau réglementaire et de la paperasserie est toujours la priorité absolue de nos membres du milieu agricole. Viennent ensuite la réduction du fardeau fiscal et la protection de la chaîne d'approvisionnement.

Une part importante du fardeau réglementaire imposé aux petites entreprises du secteur agricole vient de l'Agence canadienne d'inspection des aliments, ou ACIA. Nous avons publié un rapport la semaine dernière révélant que près de trois PME sur cinq disent que le fardeau réglementaire associé à l'ACIA a augmenté au cours des cinq dernières années.

Ma collègue vous fera part de certaines des principales conclusions de ce rapport et des recommandations que nous formulons.

• (1705)

[Français]

Juliette Nicolaï (analyste des politiques bilingue, Affaires nationales, Fédération canadienne de l'entreprise indépendante): Merci, monsieur Guénette.

Les PME nous ont signalé que les règles et les exigences de l'ACIA changent très fréquemment. Les entreprises doivent donc constamment surveiller les nouvelles directives, les interpréter et s'y adapter. Tout cela nuit à leur productivité et à leur croissance.

Les formalités administratives sont souvent difficiles à comprendre et mal adaptées à la réalité des petites entreprises. Les PME se tournent donc régulièrement vers les ressources offertes par l'Agence pour tenter de les comprendre et de continuer de s'y conformer. Malheureusement, le service à la clientèle de l'Agence est peu satisfaisant. La majorité des PME le qualifie de correct ou de faible.

Beaucoup de PME indiquent qu'il est difficile de trouver de bons renseignements sur le site Web de l'Agence. Puisqu'il est difficile de trouver des informations en ligne, les PME vont appeler l'Agence. Cependant, il est difficile aussi de joindre des agents par téléphone et d'obtenir un soutien adéquat.

Nos membres ont également signalé des incohérences entre les différents inspecteurs et les différentes inspections, ce qui complique leurs efforts pour continuer de se conformer aux directives.

Il est donc primordial que le gouvernement réduise le fardeau administratif et la paperasserie que l'ACIA impose aux PME. Nous recommandons de mettre en place la règle du deux pour un, c'est-à-dire que, pour toute nouvelle règle introduite, deux doivent être éliminées.

L'ACIA doit également améliorer son service à la clientèle, être soumise à des normes de service plus ambitieuses et être transparente dans la divulgation de sa performance.

Pour ce qui est de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire, nous tenons également à signaler au Comité que plusieurs PME ont exprimé des frustrations concernant les délais de traitement des évaluations.

Je vous remercie de nous avoir donné l'occasion de faire une présentation devant vous aujourd'hui. Nous serons ravis de répondre à vos questions.

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup.

Nous passons maintenant à M. Fraser.

Evan Fraser: Merci beaucoup.

Le problème auquel je vous demanderais de réfléchir date d'avant ma carrière, et il est peut-être bien aussi ancien que la Confédération. Je pense que nous devons nous mettre au défi de créer un environnement réglementaire stratégique qui favorise davantage l'innovation dans le secteur agroalimentaire et, en particulier, qui tire profit d'une plus grande part de la valeur de nos produits agricoles.

Lorsque je faisais un doctorat sur ce sujet au début des années 2000, les agriculteurs autour de moi arrachaient littéralement leurs cultures et s'arrachaient les cheveux parce qu'ils ne trouvaient pas de marchés de transformation. Une énorme quantité de fruits et légumes qui arrivaient à maturité chaque été se gâtaient et ne pouvaient pas être utilisés. Dans les années 1990 et au début des années 2000, selon la logique axée sur le libre-échange, les agriculteurs californiens étaient plus concurrentiels que les agriculteurs canadiens environ 10 ou 11 mois par année, de sorte que notre secteur de la transformation s'est déplacé vers la Californie.

De nos jours, cependant, cette logique est encore en train de changer. La guerre commerciale et les changements climatiques déstabilisent les paradigmes des trois dernières décennies. De plus, je dirais que les innovations donnent à nos agriculteurs et à nos transformateurs les outils dont ils ont besoin pour grandement changer leur façon de faire.

Songez au fait que les robots de traite et les tracteurs intelligents donnent aux producteurs de cultures et aux éleveurs d'animaux de ferme les outils nécessaires pour produire beaucoup plus d'aliments que quiconque dans le monde, bien honnêtement, et ce, en utilisant moins d'intrants et en émettant moins d'émissions. Grâce aux nouvelles variétés de fraises qui poussent toute l'année et aux lumières DEL à faible coût, nous pouvons récolter des fraises fraîches n'importe quel mois de l'année, n'importe où au Canada. Soit dit en passant, il y a deux semaines, au centre-ville de Toronto, j'ai mangé un fromage mozzarella qui provenait d'une brasserie, et non du pis d'une vache.

Je pense que nous devons nous rappeler que l'innovation est au cœur du système alimentaire et qu'elle fait également partie intégrante de notre sécurité nationale. Selon moi, si nous mettons en place les politiques et les règlements adéquats, nous pourrions créer un système plus durable, plus robuste, offrant une nutrition saine et abordable et tirant profit d'une plus grande part de la valeur de nos produits bruts. Pour ce faire, j'aimerais que vous réfléchissiez à quatre objectifs stratégiques.

Le premier doit concerner les réformes réglementaires, et en particulier les réformes réglementaires entre les provinces et le gouvernement fédéral. En Colombie-Britannique, par exemple, les terres agricoles ne peuvent pas accueillir d'usines de transformation alimentaire à moins que 50 % des produits proviennent de la région. Cela signifie qu'une confiture de bleuets ne pourra jamais être produite dans un champ de bleuets de la Colombie-Britannique parce que, bien évidemment, le sucre, l'emballage et tous les autres intrants viennent de l'extérieur du Canada.

Le deuxième champ de politique doit être la formation et l'innovation, et nous devons miser sur le réseau exceptionnel d'universités et de collèges du Canada pour créer une plateforme de formation qui attirera les meilleurs et les plus brillants esprits. Depuis trop longtemps, nos techniciens en génie robot, ou nos étudiants qui étudient les robots, rêvent de travailler pour la NASA, sans savoir que de meilleurs emplois mieux rémunérés se trouvent à Leamington, par exemple.

Heureusement, nous avons fait des progrès. Je suis ravi parce que, cette année, l'équipe a reçu 16 millions de dollars d'ISDE pour lancer une plateforme nationale de formation sur l'innovation agroalimentaire. Nous débordons d'enthousiasme, et je serai heureux de répondre à vos questions à ce sujet.

Troisièmement, nous devons réduire les risques liés aux investissements privés dans ce domaine. Les technologies agroalimentaires ne sont pas des technologies comme les autres ou ne requièrent pas le même type d'investissements. Elles dépendent d'une saison de croissance et d'un cycle biologique. Le rendement du capital investi dans le secteur agroalimentaire est plus lent que dans d'autres secteurs, ce qui le rend moins attrayant, ou pas attrayant, pour les investisseurs privés et les entreprises de capital de risque. Nous pouvons toutefois agir. Nous pouvons aider à réduire les risques liés aux investissements, et de nombreuses mesures stratégiques peuvent être prises pour réduire les risques liés aux investissements dans ce domaine. C'est avec plaisir que je vous fournirai des détails.

Enfin, je pense qu'il est vraiment important et urgent de mieux aligner le travail de nos conseils de recherche sur les besoins de l'industrie. C'est ainsi que nous pourrions harmoniser le financement du CRSNG, du CRSH et des IRSC et nous assurer qu'il répond directement aux besoins du secteur agroalimentaire émergent. Nous savons que le Canada excelle en recherche, mais le pays n'est pas particulièrement doué pour la commercialisation de cette recherche. L'une des raisons, à mon avis, est le décalage relatif entre les conseils de recherche et les besoins de l'industrie.

Si nous réalisons ces quatre objectifs — créer un environnement réglementaire plus stable, attirer les meilleurs cerveaux, réduire les risques liés aux investissements et harmoniser les conseils de recherche avec l'industrie —, je pense qu'il nous sera possible d'élever le Canada au rang de principale puissance mondiale dans le secteur agroalimentaire.

La Banque Royale en pense autant. Dans un article paru dans le *Western Producer*, un cadre supérieur de la RBC a déclaré que les investissements dans ce domaine étaient l'« objectif ambitieux » du Canada. Justine Hendricks a dit que Financement agricole Canada qualifie cette possibilité d'« occasion qui ne revient qu'une fois par génération. » Je crois que c'est vrai. Je suis à Calgary en ce moment, où je travaille avec des entreprises et de jeunes pousses agricoles, et je suis ébloui, depuis huit heures, par les idées incroyables qui circulent.

Je vous remercie énormément de m'avoir donné l'occasion de m'adresser à vous aujourd'hui. Je suis très impatient de répondre à vos questions.

• (1710)

Le président: Merci beaucoup.

Madame Phillips, nous allons essayer de vous écouter, mais si les interprètes éprouvent des difficultés, nous devons nous arrêter, et nous verrons ce qui est possible.

Vous avez la parole.

Connie Phillips (directrice générale, Alberta Beekeepers Commission): Je vous remercie de me donner l'occasion de faire une déclaration à cette audience.

Je comprends et connais les règlements et leur application puisque j'œuvre dans le secteur agricole et agroalimentaire depuis plus de 30 ans. J'ai travaillé pour des gouvernements afin de soutenir la recherche, l'innovation et la compétitivité du secteur privé, et plus récemment pour le secteur privé dans les industries de l'apiculture commerciale, de la pollinisation et du miel en Alberta.

Grâce à cette expérience, je suis tout à fait consciente de la nécessité et de l'importance de la sécurité alimentaire et des règlements dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement. Plus particulièrement, après avoir travaillé huit ans dans le secteur privé, j'ai acquis une perspective et une compréhension très claires de la façon dont les règlements sont imposés et de leur incidence sur l'industrie. L'observation que je veux faire est la suivante: dans l'industrie agroalimentaire, bien que les règlements soient essentiels à la crédibilité des industries canadiennes de l'agriculture et de la production alimentaire, il y a actuellement des déséquilibres et des incohérences dans l'élaboration des politiques et l'application des règlements, plus particulièrement en matière de gestion des risques, ce qui crée des barrières déraisonnables et des obstacles au progrès, à l'innovation et à la compétitivité des producteurs.

De point de vue du secteur privé, les ministères gouvernementaux établissent des politiques et des règlements, puis créent des agences afin de les mettre en œuvre et de les faire appliquer. De cette manière, les ministères se sont déchargés de la responsabilité des opérations, tout en négligeant le rôle de surveillance de ces agences. Cette surveillance est essentielle pour garantir l'équilibre entre des intérêts divergents potentiels.

De plus, il semble que, surtout ces dernières années, l'objectif premier des organismes de réglementation consiste à se protéger eux-mêmes et à protéger le gouvernement. Il en résulte un manque de considération de la viabilité, de la durabilité et de la compétitivité de l'industrie. L'ACIA et l'ARLA ont toutes deux déclaré récemment qu'elles n'ont pas l'obligation de diligence de prendre en considération les intérêts économiques ou les répercussions de leurs décisions sur l'industrie ou les intervenants. Autrement dit, dans leur prise de décisions, les deux agences ont déclaré qu'elles n'ont aucune obligation légale de tenir compte des répercussions socio-économiques de leurs décisions. Cela a des répercussions négatives importantes sur les industries.

Mes prochaines observations s'appuient sur mon expérience récente dans l'industrie de l'apiculture. J'ai trois exemples où les systèmes réglementaires et gouvernementaux laissent tomber l'industrie.

Premièrement, la compétitivité et la valeur du miel canadien sont réduites en raison d'importations mal contrôlées de miel frauduleux et falsifié. Le Canada a désormais la réputation d'être un pays de transbordement. Par conséquent, nous perdons des marchés d'exportation. Nous avons besoin que l'ACIA mette immédiatement en œuvre des tests de détection de la falsification du miel plus rigoureux, obligatoires, financés par les importateurs et assortis de sanctions exécutoires.

Deuxièmement, le processus d'approbation lent, prudent et lourd de l'ARLA empêche l'utilisation de traitements essentiels dans les ruches pour garder les abeilles domestiques en vie. Ces traitements ont prouvé leur efficacité et leur innocuité dans d'autres pays dignes de confiance. Nous demandons à l'ARLA d'examiner et d'approuver immédiatement les traitements contre le varroa en s'appuyant sur les données de l'Agence de protection de l'environnement.

Troisièmement, il y a 20 ans, les apiculteurs canadiens perdaient 15 % de leurs abeilles par année. Maintenant, ils perdent en moyenne 30 % de leurs abeilles chaque année. Imaginez si les troupeaux de vaches laitières et de bovins perdaient 30 % de leurs animaux chaque année. Le remplacement du cheptel est essentiel à la survie de l'industrie, et des cultures dépendent des abeilles pour la pollinisation. Ces pays qui exportent actuellement du cheptel au Canada présentent un risque de plus en plus élevé pour la viabilité de l'industrie, qui signale la présence d'abeilles et de reines emballées infestées de maladies et de parasites. Un nouveau risque, l'acarien du genre *Tropilaelaps*, est désormais présent près de l'Italie et de l'Australie, et pourrait dévaster l'industrie apicole canadienne. Nous demandons un examen immédiat des pays qui importent des abeilles au Canada depuis l'extérieur de l'Amérique du Nord. D'ici à ce que ces nouvelles évaluations des risques soient réalisées et incluent les commentaires de l'industrie, toutes les importations de bétail provenant de l'extérieur de l'Amérique du Nord devraient cesser.

De façon générale, sur le plan structurel à long terme, les apiculteurs demandent une application améliorée et plus constante des règlements, ce qui favorise la croissance, l'innovation et la viabilité à

long terme de l'industrie, ainsi qu'un véritable partenariat fondé sur des données scientifiques.

• (1715)

Nous recommandons de créer des groupes de travail mandatés entre le secteur commercial et les organismes de réglementation.

Je vous remercie de l'attention que vous m'avez accordée.

Le président: Je vous remercie.

Nous allons céder la parole aux conservateurs, à M. Gourde pour six minutes.

[Français]

Jacques Gourde: Merci, monsieur le président.

Monsieur Guénette, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante vient de publier un rapport relativement dévastateur sur les services de l'Agence canadienne d'inspection des aliments. Le rapport semble dire que tout se détériore depuis les cinq dernières années. Par exemple, les services de l'Agence sont moins accessibles et il y a plus de paperasse à remplir. Vos membres sont vraiment très déçus.

Pourtant, nous avons rencontré des représentants de l'Agence et, selon eux, tout semble bien aller. Ils ont dit travailler de près avec les entreprises agroalimentaires et vouloir les aider.

Donc, ce sont vraiment deux discours très contradictoires. Nous sommes bien contents de voir aujourd'hui le revers de la médaille.

Pouvez-vous nous en parler un peu plus?

Jasmin Guénette: Oui, certainement. Je peux proposer un début de réponse, et ma collègue pourra ensuite poursuivre.

Nous n'avons pas parlé aux travailleurs de l'Agence canadienne d'inspection des aliments. Nous avons effectué un sondage directement auprès de nos membres, qui sont des entrepreneurs. Nous leur avons posé un très grand nombre de questions sur la qualité des services de l'Agence afin de savoir, par exemple, quels services de l'Agence ils recevaient et comment se passaient leurs interactions avec l'Agence. Les résultats de ce sondage ont été publiés dans un rapport la semaine passée. De façon générale, les réponses ont indiqué qu'il y avait beaucoup d'améliorations à apporter relativement aux services de l'Agence qui sont rendus aux petites et moyennes entreprises.

Juliette Nicolaÿ: Il y a deux points à retenir.

D'abord, la majorité des petites et moyennes entreprises, soit 58 % d'entre elles, trouvaient que la paperasse liée à l'Agence canadienne d'inspection des aliments avait augmenté dans les cinq dernières années.

Ensuite, lorsque les petites et moyennes entreprises veulent des clarifications sur la façon de se conformer à la réglementation, elles essaient de consulter le site Web de l'Agence, mais elles n'y trouvent pas de réponse. Lorsqu'elles doivent communiquer avec l'Agence, elles passent une heure au téléphone. Tout ça a des répercussions sur ces entreprises, parce que les PME n'ont pas beaucoup d'employés. Ce sont eux qui doivent prendre de leur temps, alors que ce temps pourrait plutôt être investi pour améliorer et faire croître l'entreprise.

Jacques Gourde: Au sujet des employés, je suis certain que l'Agence canadienne d'inspection des aliments a augmenté son nombre d'employés, mais ses services ont été réduits. En revanche, les entreprises doivent souvent réduire leur nombre d'employés pour pouvoir survivre.

Comment vos membres perçoivent-ils cette contradiction, selon les résultats de votre sondage? Ressentent-ils de la frustration relativement à ça?

• (1720)

Juliette Nicolaÿ: Selon ce que nous avons pu constater, seul un quart de nos membres trouvaient que le service qu'ils avaient reçu de l'ACIA était bon. Or, si une PME se trouvait dans une situation où seulement un quart de ses clients jugeait que son service était bon, ce serait très mauvais pour elle. En effet, nos membres ont exprimé des frustrations à l'égard du temps d'attente à l'ACIA, de l'attitude des agents et du temps qu'il fallait pour avoir une réponse une fois qu'ils avaient joint un agent par téléphone.

Tout ça suggère qu'il y a beaucoup de progrès à faire pour améliorer le service à la clientèle de l'Agence canadienne d'inspection des aliments. Une manière d'y parvenir serait d'avoir des normes plus strictes, de les respecter et de pouvoir indiquer clairement si elles ont été respectées.

Jacques Gourde: Vous comptez 6 000 membres dans le domaine agroalimentaire. Ces membres contribuent énormément au produit intérieur brut canadien.

Est-ce que tout ce temps perdu en raison des nombreuses normes de l'Agence peut nuire à notre produit intérieur brut?

Jasmin Guénette: Évidemment, la lourdeur réglementaire nuit aux entreprises canadiennes, non seulement en agriculture, mais dans tous les secteurs. Lorsque nous demandons à nos membres quels sont les principaux facteurs qui exercent une pression sur les coûts et sur les activités, la réglementation arrive souvent en tête de liste ou figure parmi les trois principaux facteurs.

Jacques Gourde: On nous dit souvent que l'industrie agroalimentaire au Canada a un grand potentiel et que la valeur de notre production agroalimentaire pourrait augmenter de 100 milliards de dollars par année.

Or, selon vous, y a-t-il présentement des barrières qui empêchent la réalisation de ce potentiel, que ce soit sur le plan des investissements ou sur le plan des services fournis par le gouvernement?

Jasmin Guénette: Le budget sera déposé demain. Nous espérons que le gouvernement annoncera des mesures fiscales pour aider les entreprises à investir davantage dans leurs activités, dans la machinerie ou dans l'équipement. Nous souhaitons que ces mesures aident les entreprises à se développer et à croître pour servir non seulement le marché canadien, mais aussi le marché international.

Jacques Gourde: En matière d'infrastructures ferroviaires et portuaires, les agriculteurs semblent être traités en parents pauvres par le gouvernement. Pourtant, ces infrastructures sont importantes pour exporter leurs produits et s'assurer qu'ils sont livrés à temps.

Selon vous, la priorité nationale devrait-elle être d'investir dans des infrastructures pour aider le secteur de l'agriculture, ou plutôt d'investir dans des infrastructures pour assurer le transport de passagers, comme visent à le faire des projets de 250 milliards ou 300 milliards de dollars présentement sur la table?

Jasmin Guénette: Malheureusement, dans les dernières années, beaucoup de grèves et de conflits de travail ont paralysé les ports en

Colombie-Britannique, le port de Montréal, la Voie maritime du Saint-Laurent, le CN et le CPKC. Il y a eu de nombreux arrêts de travail qui ont compliqué la vie aux entreprises, qui ont mis en péril leur survie et qui ont eu un effet très négatif sur leurs ventes et leurs activités.

Quand nous consultons nos membres, comme je le disais dans mes remarques, ils nous disent que le maintien d'une chaîne d'approvisionnement saine est une de leurs priorités. Alors, évidemment, il est important pour eux qu'elle ne soit pas compromise par des imprévus...

[Traduction]

Le président: Nous allons nous arrêter ici. Je vous ai accordé 40 secondes de plus en raison de l'interruption. Je suis désolé d'avoir dû vous interrompre.

Jasmin Guénette: Je comprends.

Le président: Merci.

La prochaine intervenante est la députée Chatel pour six minutes.

[Français]

Sophie Chatel: Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie tous les témoins d'être des nôtres aujourd'hui.

Monsieur Fraser, j'ai eu l'occasion de rencontrer vos collègues récemment pour parler de votre plateforme visant à stimuler l'innovation à la ferme. Le gouvernement vous appuie beaucoup à cet égard. On sait que les fermiers ont toujours été parmi ceux qui innovent le plus. Alors, c'est bon d'entendre parler de ce genre de partenariat.

Vous avez aussi mentionné tantôt que le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire était l'un de nos moteurs économiques les plus importants. Cet avis est partagé non seulement par le Fonds monétaire international, mais aussi par la Banque mondiale et l'OCDE. Cependant, comme vous l'avez bien mentionné, la lourdeur de la réglementation constitue le problème le plus important pour vous, puisqu'elle ralentit la productivité et l'innovation.

J'aimerais vous entendre parler de gouvernance, puisque vous avez acquis de l'expérience en la matière à l'Université de Guelph. Des témoins nous ont dit que, pour régler le problème de l'accumulation de règlements qui ralentit l'innovation, il fallait apporter des changements structurants. On a parlé de changer le mandat des agences.

Cependant, pour aller encore plus loin, pourrait-on aller chercher des innovations existantes? Par exemple, la Table sur la réglementation souple a relevé 150 difficultés pour ce secteur. Comment fait-on pour passer à l'action et remédier à ces problèmes de manière durable et structurante? Y a-t-il une gouvernance qui peut être établie à cet égard?

• (1725)

[Traduction]

Evan Fraser: C'est une excellente question. Je vous remercie.

Il ne faut surtout pas oublier que l'agriculture évolue très rapidement. Je souscris à votre affirmation précédente selon laquelle les agriculteurs sont très innovants et que le rythme de l'évolution technologique est si rapide qu'un agriculteur ne peut pas suivre. Je regarde les avancées dans la robotique et dans les technologies génomiques, qui évoluent si rapidement qu'il est très difficile pour un propriétaire-exploitant — même le plus innovant — de rester à jour. Il est absolument nécessaire d'aider le secteur agricole à se positionner afin d'être ouvert à toutes les formes d'innovation.

Je dis parfois que les agriculteurs de demain porteront tout aussi bien un blouson de laboratoire qu'ils conduiront un tracteur. Je crois que...

Le président: Monsieur Fraser, pouvons-nous faire une pause un instant? Je pense que nous avons un problème.

Monsieur Perron, allez-y, je vous prie.

[Français]

Yves Perron: L'interprète nous signale que le son est de mauvaise qualité.

[Traduction]

Le président: Monsieur Fraser, je vais devoir vous demander de vous arrêter là. Vous pouvez peut-être soumettre la réponse au Comité, si possible. Si vous souhaitez soumettre autre chose, veuillez le faire.

Malheureusement, il y a une rétroaction sonore qui pose problème aux interprètes.

Monsieur Barlow, allez-y, je vous prie.

John Barlow: Je veux juste préciser — et Mme Phillips a peut-être le même problème — que nous pouvons toujours poser les questions. Les réponses devront toutefois être fournies par écrit.

Le président: Absolument.

Bien, revenons à la discussion.

[Français]

Sophie Chatel: Merci, monsieur le président.

Effectivement, monsieur Fraser, vous pouvez nous soumettre par écrit les façons dont on pourrait éviter l'accumulation de règlements, qui empêche la productivité et l'innovation.

Par ailleurs, vous avez mentionné tout à l'heure une manière d'éliminer le risque lié aux investissements dans cette industrie. Vous avez dit que vous seriez prêt à nous donner le détail. J'aimerais beaucoup avoir ce détail, alors je vous invite à le joindre à votre réponse. Il en va de même pour l'innovation, ainsi que pour le quatrième point que vous avez soulevé, soit les conseils de recherches. Ce sont toutes de bonnes solutions et ce serait formidable de les avoir par écrit. Nous pourrions les mettre dans notre rapport.

Monsieur Guénette et madame Nicolaï, merci beaucoup d'être ici.

Quelle mesure structurante pourrions-nous mettre en place dans notre système de gouvernance pour éviter l'accumulation de règlements et passer à l'action en vue de remédier aux 150 difficultés relevées par la Table sur la réglementation souple? Qu'est-ce qu'il manque dans notre système de gouvernance, en ce moment?

Juliette Nicolaï: Une des premières manières de le faire serait de suivre la règle du deux pour un, c'est-à-dire que, pour chaque

nouveau règlement présenté, on devrait en enlever deux autres. Déjà, ça permettrait d'enlever un bon nombre de règlements qui sont devenus superflus et qui n'ont pas d'utilité particulière...

Sophie Chatel: Permettez-moi de vous interrompre là-dessus.

Je comprends bien ça, mais qui va décider des deux règlements qui seront enlevés? Comment en décidera-t-on? Ce que j'aime de la Table sur la réglementation souple, c'est qu'on est assis à la table avec les producteurs.

● (1730)

Jasmin Guénette: Pour enlever des règlements, il faut que les gens de l'industrie et nos membres agriculteurs s'assoient ensemble pour discuter afin de voir ce qui est inutile et redondant.

L'année passée, nous avons publié un rapport sur la réglementation au Canada. Nous avons estimé que celle-ci coûte environ 51 milliards de dollars. Or, il serait possible de faire des économies de 18 milliards de dollars en éliminant des règlements sans que ça ait aucune incidence sur la santé et la sécurité des travailleurs et des consommateurs.

Pour réduire la paperasserie, on peut discuter avec les gens qui sont directement touchés par celle-ci, pour voir ce qu'on peut enlever. Présentement, il existe la règle du un pour un, mais on ne sait pas si elle est suivie parfaitement. Or, si on veut vraiment réduire la paperasserie, il faut adopter la règle du deux pour un.

Pour nos membres, il est également important d'améliorer le service à la clientèle. Alors, plutôt que de penser à de nouvelles structures, si nos membres...

[Traduction]

Le président: Je suis désolé, monsieur. Je vous ai accordé 15 secondes supplémentaires. C'est la façon dont les questions sont présentées.

Monsieur Perron, vous disposez de six minutes.

[Français]

Yves Perron: Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie les témoins d'être des nôtres.

Monsieur Guénette, je vous laisse finir votre réponse précédente.

Jasmin Guénette: Pour améliorer les services, nous souhaitons un certain nombre de choses.

D'abord, il faudrait qu'il y ait un site Web facile d'accès, convivial, qui utilise un langage familier et où les informations sont faciles à trouver pour nos membres agriculteurs.

Ensuite, quand les gens appellent à l'Agence canadienne d'inspection des aliments, il faut que quelqu'un leur réponde et qu'on leur donne des informations exactes. Comme ma collègue le mentionnait, il arrive qu'on donne des informations contradictoires d'une inspection à l'autre. Ce serait donc déjà une très grande amélioration.

Yves Perron: Monsieur Guénette et madame Nicolaï, comment expliquez-vous que les choses soient différentes d'un inspecteur à l'autre? Est-ce parce que les directives ou les barèmes ne sont pas clairs? Est-ce parce que leur champ d'autonomie n'est pas assez bien défini? Y a-t-il des inspecteurs qui prennent des cas personnellement? Nous entendons aussi beaucoup d'exemples de cet ordre.

Juliette Nicolaÿ: Ce que nous entendons, c'est que la réglementation n'est pas claire pour les PME, alors peut-être qu'elle ne l'est pas pour certains inspecteurs non plus. Nous avons entendu parler de plusieurs cas où, d'une inspection à l'autre, on avait dit des choses complètement contradictoires aux agriculteurs. Ceux-ci avaient dû faire des adaptations en fonction de ce qu'on leur avait dit lors d'une première inspection, puis on leur avait dit un truc qui allait à l'inverse lors d'une deuxième inspection. Tout ça engendre non seulement des coûts, mais aussi une perte de temps et du stress. En fin de compte, ça se répercute sur notre économie, et même sur l'entrepreneuriat de façon générale.

Jasmin Guénette: Permettez-moi d'ajouter que nous avons entendu le même genre de commentaires au sujet de l'Agence du revenu du Canada.

Yves Perron: Je m'étais retenu de le dire. C'est bien que vous l'ayez dit. Ça complète le portrait.

Vous dites que la réglementation n'est pas claire et que, d'une inspection à l'autre, les directives données sont incohérentes. En avez-vous des exemples concrets? Si vous n'en avez pas présentement, pourriez-vous nous fournir plus tard quelques exemples concrets, sans nommer les entreprises, bien sûr? En effet, nous ne voulons compromettre personne. Ces exemples nous permettraient cependant de bien voir les différences dans les directives données.

Jasmin Guénette: Oui, nous allons vous fournir de la documentation après la rencontre. Nous avons une liste de ce que nous appelons les sources d'irritation. Nous y notons un certain nombre de règlements qui pourraient être enlevés. Notre rapport sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments contient aussi plusieurs commentaires d'entrepreneurs au sujet de leur expérience. Ce sont des informations que nous allons certainement pouvoir vous faire parvenir.

Yves Perron: Merci beaucoup, madame Nicolaÿ et monsieur Guénette.

Je suis vraiment désolé que les témoins qui participent par vidéo-conférence éprouvent des problèmes de son. Ils comprendront cependant que nous devons protéger la santé auditive de nos interprètes. Je vais quand même leur poser quelques questions, et ils pourront nous fournir leurs réponses par écrit.

Madame Phillips, selon votre énoncé, j'ai compris qu'il y avait un gros problème de réciprocité des normes. Nous entendons tout le temps parler de ce problème. On dirait qu'on ne met jamais rien en place pour contrer ce problème ou pour contrôler la situation.

Nous avons reçu des maraîchers qui nous ont parlé de carottes provenant de la Chine, où on utilise probablement des produits qui sont interdits ici. Maintenant, vous dites que le miel importé a été modifié. Si j'ai bien saisi vos propos, il faudrait que nous agissions en matière de réciprocité des normes. Je vais vous confesser que, quand nous commençons à poser des questions sur ça, nous nous rendons compte que la situation n'est pas facile. Trois agences différentes gèrent ce dossier et, chaque fois que nous interrogeons quelqu'un, nous sommes dirigés vers une autre agence. Alors, une chose que nous pourrions faire pour aider nos producteurs locaux serait peut-être d'avoir une seule agence responsable de la réciprocité des normes.

Vous avez l'air d'aimer ce que je dis, madame Phillips.

Monsieur Guénette, je ne sais pas si vous voulez ajouter des précisions sur la réciprocité des normes. Est-ce qu'on vous en a parlé?

• (1735)

Jasmin Guénette: De façon générale, nous parlons du principe de la reconnaissance mutuelle: ce qui est bon pour être produit, consommé et vendu dans une province devrait aussi être accessible dans toutes les autres provinces, sans aucune autre exigence réglementaire. Ça vaut pour toutes sortes de produits, y compris les produits alimentaires.

Yves Perron: Quand vous entendez parler de produits provenant de l'extérieur, j'imagine qu'on vous dit que c'est un problème présentement pour quelques-unes des entreprises que vous représentez. Vous comptez des producteurs agricoles parmi les membres de votre organisation. Par exemple, au Québec, nos entrepôts de carottes sont pleins et leur prix est au plus bas, alors que nos grandes épiceries vendent des carottes provenant de la Chine.

Jasmin Guénette: Je pense que, si vous posiez la question à nos membres agriculteurs précisément au sujet de ce problème, ils vous répondraient qu'ils souhaitent vraiment voir plus de leurs produits sur les tablettes pour être en mesure de les écouler. Ça, c'est sûr et certain.

Yves Perron: Monsieur le président, je n'ai pas démarré mon chronomètre, alors vous me le direz quand mon temps de parole sera écoulé.

[Traduction]

Le président: Il vous reste 45 secondes.

[Français]

Yves Perron: D'accord.

Dans ce cas, je me dépêche de formuler ma question pour M. Fraser.

Vous disiez que nous sommes bons pour la recherche, mais que nous sommes mauvais pour la commercialisation. M. Charlebois nous a dit quelque chose de similaire, et je suis convaincu que les représentants de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante pourraient en rajouter là-dessus.

Pourriez-vous nous envoyer par écrit une recommandation indiquant ce que nous devons changer pour que nous soyons meilleurs en matière de commercialisation? Que devons-nous faire pour que nos entreprises et nos innovateurs ne fassent pas que vendre tout simplement leurs inventions ou leurs innovations, mais pour qu'ils les développent ici, afin d'enrichir notre économie?

[Traduction]

Le président: Je vous remercie.

Nous procéderons à une dernière série de questions.

Nous allons accorder quatre minutes, quatre minutes et deux minutes, puis nous aurons terminé.

Monsieur Barlow, la parole est à vous.

John Barlow: Merci, monsieur le président.

J'ai une question pour Mme Phillips qui rejoint celle de M. Perron. Pouvez-vous soumettre votre réponse, madame Phillips?

Vous parliez de miel frauduleux qui est importé au Canada et de la décision de l'ARLA et de l'ACIA sur le bromure, mais aussi de la décision de prolonger l'interdiction d'importer des remplacements pour les populations d'abeilles. L'ACIA, l'ARLA et le gouvernement fédéral ont déclaré qu'ils allaient veiller à ce que les deux agences tiennent compte de la sécurité alimentaire et de l'économie dans les décisions qu'elles prennent.

Pouvez-vous dire au Comité si vous pensez que les décisions de prolonger l'interdiction et de retarder l'approbation de produits de protection des ruches ont été prises en tenant compte de la sécurité alimentaire et de l'économie?

Maintenant, aux témoins de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, ou FCEI, je me réjouis que vous ayez parlé des formalités administratives et de la frustration chez vos membres. Il y a plusieurs entreprises dans ma circonscription — nous en avons dans toutes nos circonscriptions — dont le principal irritant est l'ACIA et le fardeau qu'elle impose aux entreprises.

Prenons l'exemple du Dutch Store, où j'aime faire mes courses. L'entreprise a dû embaucher une personne à temps plein juste pour s'occuper des formalités administratives de l'ACIA et, en fait, elle pense fermer ses portes. Elle génère 2 millions de dollars de revenus. Ce n'est pas énorme, mais c'est une bonne entreprise. L'ACIA lui interdit d'importer de nombreux produits à cause de la taille incorrecte des bocaux. Nous parlons de cornichons et de choucroute provenant d'entreprises internationales renommées. À mon avis, la taille des bocaux n'a rien à voir avec la sécurité alimentaire.

Recevez-vous des commentaires de membres qui ont cessé leurs activités parce qu'ils ne sont pas en mesure de gérer les formalités administratives de l'ACIA? Conservez-vous ce type de documents?

Par ailleurs, connaissez-vous quelle est l'incidence sur le PIB ou sur l'économie canadienne de la perte de certaines de ces petites entreprises?

Juliette Nicolaÿ: Je vais répondre à la première question.

Nous n'avons pas entendu parler que des entreprises ont fermé leurs portes à cause de la réglementation de l'ACIA, mais nous avons entendu parler que des entreprises ont dû cesser de commercialiser certains produits à cause de la réglementation de l'ACIA. Par exemple, quand le Règlement sur la salubrité des aliments au Canada a été mis en œuvre, de nombreuses petites entreprises n'avaient pas la capacité de se conformer à certains règlements et ne pouvaient pas importer certains produits.

Je pourrai vous fournir des exemples précis plus tard.

• (1740)

John Barlow: Si vous pouviez les soumettre au Comité, ce serait utile.

Auparavant, le gouvernement conservateur avait des agents de recours à l'ACIA, alors quand ces situations se présentaient, le propriétaire de l'entreprise pouvait s'adresser à l'agent de recours et contester une décision de l'ACIA. Le gouvernement libéral a supprimé ce poste en 2022 ou 2023.

Je sais que mes collègues aiment parler de la Table sur la réglementation souple, mais elle est en place depuis cinq ans et aucun changement ne s'est produit. Je ne comprends pas pourquoi cette décision a été prise puisque 40 % des plaintes présentées à l'agent de recours ont été jugées valables et méritaient qu'on y donne suite.

Pensez-vous que rétablir le poste d'agent de recours réinstaurerait la reddition de comptes à l'ACIA? Les propriétaires d'entreprise pourraient passer par un processus clair pour déposer ces plaintes ou contester les décisions de l'ACIA afin de s'assurer qu'elles bénéficient d'une audience équitable et puissent rester en affaires et offrir leurs produits aux Canadiens.

Le président: Vous avez 30 secondes.

Jasmin Guénette: Les entreprises devraient avoir la possibilité de demander plus de renseignements à l'agence concernant les décisions qu'elle prend. Que le bureau que vous avez décrit existe ou non, il est très important que les entreprises puissent contester les décisions.

C'est un aspect que nous recommandons pour veiller à ce que les entreprises puissent mieux comprendre les décisions et les contester, au besoin.

Le président: Je vous remercie.

La parole est à vous pour quatre minutes, député Connors.

Paul Connors: Merci.

Monsieur Fraser, je sais que vous ne pouvez pas répondre, mais vous avez relevé quatre catégories: une réforme réglementaire, de la formation additionnelle, l'atténuation des risques liés à l'investissement privé et l'harmonisation de la recherche avec les besoins de l'industrie. J'aimerais avoir un peu plus de renseignements. J'espère que vous soumettrez ces renseignements, et d'autres personnes vous ont demandé une réponse écrite. Comment l'ACIA et l'ARLA pourraient-elles atténuer les risques liés aux améliorations que nous pourrions apporter en matière d'investissement? Une mesure pourrait-elle être prise pour atténuer les risques liés aux investissements privés? J'aimerais connaître votre opinion à ce sujet.

Aux témoins de la FCEI, vous faites un excellent travail, et vous avez toujours fait un travail formidable en recueillant beaucoup de données auprès de vos membres. J'ai été un membre dans le cadre d'entreprises précédentes, et vos sondages sont toujours très utiles et couvrent l'ensemble du pays.

Je me demande, étant donné que vous recueillez des données agricoles, s'il existe un écart entre les données que vous colligez et le moment où, au-delà des réunions comme celle-ci, les renseignements peuvent être utilisés pour apporter ces changements ou ces améliorations. Pensez-vous qu'il y a un écart dans ce processus?

Jasmin Guénette: Je ne suis pas sûr de comprendre pleinement la...

Paul Connors: Vous recueillez les données, puis vous les conservez au sein de votre organisation, mais pour apporter des changements que l'ACIA et l'ARLA... Ces données doivent être communiquées à d'autres personnes. Vous produisez des rapports et tout le reste.

Pensez-vous que vos données sont acheminées aux bonnes personnes?

Jasmin Guénette: Nous l'espérons. Nous communiquons le travail que nous faisons à nos députés et à nos fonctionnaires. Nous sommes toujours disponibles pour rencontrer les personnes touchées par notre travail.

En fait, nous avons rencontré des représentants de l'ACIA dans le passé, et nous aurons une rencontre avec eux prochainement pour leur communiquer le contenu de notre rapport. Nous sommes toujours heureux et disposés à communiquer les données et à travailler à mettre en œuvre des changements politiques qui profiteront aux petites entreprises au Canada.

Paul Connors: D'accord, c'est formidable.

Nous entendu parler de la Table sur la réglementation souple. Certaines personnes ont fait différentes recommandations concernant un conseil sur l'agriculture ou autre. Est-ce une option que nous devrions envisager?

• (1745)

Jasmin Guénette: Les entreprises doivent déjà composer avec de nombreuses structures. Il y a un grand nombre d'organismes de réglementation qui surveillent les PME au Canada. Je ne suis pas certain qu'une entité additionnelle soit nécessaire.

Les recommandations que nous avons formulées dans le rapport et le travail que Juliette Nicolaÿ a fait visent à améliorer le travail de l'ACIA et à réduire le fardeau réglementaire que l'agence impose à tous les membres.

Paul Connors: Si vous n'avez pas déjà soumis le rapport, j'espère que vous le ferez aussi.

Jasmin Guénette: Absolument, oui.

Le président: Merci.

M. Perron disposera des deux dernières minutes.

[Français]

Yves Perron: Merci beaucoup, monsieur le président.

Monsieur Guénette, nous allons continuer sur la même lancée.

Dans votre présentation d'ouverture, votre collègue et vous avez dit qu'il fallait avoir une règle de deux pour un: chaque fois qu'on ajoute un règlement, on devrait en retirer deux autres. Pensez-vous que c'est possible? Il y aurait ainsi beaucoup moins de règlements, alors ça pourrait être intéressant, mais j'aimerais que vous m'expliquiez ça davantage. Logiquement, selon ce que je comprends de votre proposition, vous souhaitez qu'au moment d'ajouter un règlement, on vérifie, parmi les règlements existants, lesquels sont répétitifs et pourraient être enlevés.

Ai-je bien compris votre proposition?

Jasmin Guénette: Je peux commencer à répondre à votre question, et Mme Nicolaÿ pourra compléter mes propos.

D'abord, je dois dire que la réglementation au Canada est très opaque. Si nous demandions à n'importe qui de nous dire combien de règlements il existe au Canada, personne ne serait capable de nous répondre. La première des choses serait donc d'avoir davantage de transparence.

Ensuite, nous pensons que la réduction de la réglementation ferait un grand bien à l'économie canadienne et aux PME. Nous pouvons nous inspirer de la Colombie-Britannique, par exemple, qui a mis en place une règle similaire. Il faut donc réduire la réglementation et, pour ce faire, il s'agit d'enlever deux règlements chaque fois qu'un nouveau règlement est introduit.

Or, la première étape serait de connaître le nombre de règlements que nous avons au Canada. Une fois que nous aurons davantage

d'informations, ce sera facile de déterminer quels règlements pourraient être enlevés.

Juliette Nicolaÿ: Une manière d'avoir une plus grande transparence quant au nombre de règlements qu'il existe serait, par exemple, d'élargir la portée de la Base de référence du fardeau administratif pour y inclure les politiques et les lois. Pour l'instant, elle ne comprend que les règlements et les formulaires connexes. Nous voudrions que ça aille plus loin et que cette base de référence comprenne aussi les politiques et les lois.

[Traduction]

Le président: Merci à nos témoins aujourd'hui. Merci de votre patience, Mme Phillips et M. Fraser. Nous vous sommes reconnaissants de vous joindre à nous et de votre engagement à l'égard de l'agriculture.

On vous écoute, monsieur Barlow.

John Barlow: J'ai juste une petite chose à dire avant que nous ajournions. Comme nous l'avons tous dit, nous essayons de tirer de bonnes recommandations dans le cadre de cette étude. Mme Chatel et moi avons parlé d'un ombudsman ou d'un agent de recours — peu importe quel serait le titre. Nous avons demandé à une ancienne agente de recours, Merril Bawden, de comparaître devant le Comité. L'ACIA a refusé de lui permettre de comparaître. Elle n'occupe plus ce rôle, mais travaille toujours à l'ACIA.

Si nous voulons connaître les faits et voir ce qui fonctionne, ce qui ne fonctionne pas, ce qui a fonctionné et ce qui n'a pas fonctionné, je pense que l'ACIA se doit de lui permettre de comparaître.

Je pense qu'il y a quelques options qui s'offrent à nous. Je pourrais simplement demander à mes collègues libéraux de pressentir la ministre pour qu'elle fasse pression sur l'agence ou lui donne le feu vert pour lui permettre de comparaître. Le Comité pourrait aussi envoyer une lettre pour demander à l'ACIA de permettre à Mme Bawden de comparaître afin qu'elle nous fasse simplement part de son expérience en tant qu'agente de recours, de ce qui a fonctionné dans ce rôle et de ce qui n'a pas fonctionné.

Nous n'essayons pas de chercher des poux. Nous voulons seulement savoir si nous devrions envisager la création d'un poste d'ombudsman et d'un poste d'agent de recours. Je pense que le fait que l'ACIA ne lui permette pas de comparaître ne facilite pas cette étude. Ce sont là deux options, mais je suis ouvert à d'autres idées.

Sophie Chatel: J'essayais de trouver les coordonnées d'une autre agente de recours également. J'ai oublié son nom. Vous pourriez peut-être m'aider à trouver son nom et ses coordonnées.

Je suis d'accord avec mon collègue, puisque nous parlons d'un ombudsman. Il gère les plaintes que nos producteurs ont à propos du manque de transparence dont nous avons entendu parler à ce comité. Pour améliorer la situation, quelle serait l'organisation ou la personne-clé, que ce soit un ombudsman ou un agent de recours...?

Je joins ma voix à celle de mon collègue. Je pense qu'il est important que nous entendions des témoignages. Je travaillerai avec mon collègue et le ministère pour voir si nous pouvons trouver une personne à qui parler sur cette question.

• (1750)

Le président: Monsieur Barlow, allez-y, je vous prie.

John Barlow: Nous avons deux autres noms. Nous vous les fournissons.

Nous avons le même problème. Nous essayons de trouver les coordonnées de ces gens et savoir s'ils travaillent toujours pour l'ACIA ou en dehors du gouvernement.

Pour répondre à votre question, si nous parlons de transparence et des difficultés liées à la transparence, cette décision de l'ACIA ne facilite pas les choses en ne lui permettant pas de comparaître, ou si nous ne trouvons pas quelqu'un d'autre... Nous travaillerons ensemble pour essayer de trouver une personne qui le fera.

Sophie Chatel: Je suis désolée. Je n'étais pas au courant. Nous travaillerons ensemble pour trouver une personne qui pourra en parler.

Le président: D'accord. Vous tenterez de trouver ces renseignements.

Plaît-il au Comité de lever la séance?

Des députés: D'accord.

Le président: Je vous remercie. La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>